

Rapport annuel au 31 décembre 2024

INTERBOURSE HERMES FONDS DE PENSION

FONDS D'ÉPARGNE-PENSION BELGE

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A NOMBRE VARIABLE DE PARTS QUI
INVESTIT EN VALEURS MOBILIERES ET EN LIQUIDITES**

Aucune souscription ne peut être acceptée sur base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées sur base du prospectus d'émission courant, accompagné des informations clés pour l'investisseur, lesquels sont disponible gratuitement.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 Organisation du fonds de pension	3
2 Rapport de gestion	7
2.1 Date de lancement et prix de souscription.....	7
2.2 Cotation boursière	7
2.3 Informations aux actionnaires	7
2.4 Vue d'ensemble des marchés	7
2.5 Rapport du commissaire, réviseur agréé	14
2.6 Objectif et grandes lignes de la politique d'investissement	19
2.7 Benchmark.....	21
2.8 Politique suivie pendant l'exercice.....	21
2.9 Politique future.....	32
2.10 Classe de risque	32
2.11 Description des principaux risques auxquels est confrontée la société	32
2.12 Affectation des résultats	33
3 Bilan	34
4 Compte de résultats.....	36
5 Résumé des règles d'évaluation	38
5.1 Résumé des règles	38
5.2 Taux de change	39
6 Composition des avoirs et chiffres-clés.....	40
6.1 Composition des avoirs au 31/12/2024	40
6.2 Changement dans la composition des avoirs de Interbourse Hermes Fonds de Pension 42	
6.3 Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire.....	43
6.4 Return	43
6.5 Frais	44
6.6 Notes aux états financiers	45

1 Organisation du fonds de pension

Siège de la société

Jan Van Rijswijcklaan 184 à 2020 Anvers

Date de constitution de la société

13 février 1987

Durée d'existence

durée illimitée

Statut

Fonds commun de placement ayant opté pour des placements ne répondant pas aux conditions de la directive 2009/65/CE et régi, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la Loi du 19 avril 2014 relative aux organismes de placement collectif alternatifs et à leurs gestionnaires.

Type de gestion

Une société de gestion

Capfi Delen Asset Management S.A. Jan Van Rijswijcklaan 184 2020 Anvers

Conseil d'administration

Mr. Paul De Winter, président

Mr. Michel Buysschaert, administrateur

Mr. Patrick François, dirigeant effectif

Mr. Gregory Swolfs, dirigeant effectif

Mr. Chris Bruynseels, dirigeant effectif

Mr. Gilles Wéra, administrateur

Mr. Vincent Camerlynck, administrateur

Mr. Alexandre Deveen, administrateur indépendant

Mme. Béatrice Delperdange, administrateur indépendant

Commissaire : Deloitte réviseurs d'entreprise BCBVA, représenté par Mr. Dirk Vlamincx.

Politique de rémunération :

La société de gestion de fonds Cadelam a élaboré une politique de rémunération conforme au droit belge et européen. La politique de rémunération impose aux collaborateurs qui pourraient avoir un impact significatif sur le profil de risque de la société (les « Key Identified Staff ») des directives spécifiques. La version actualisée de ce texte, qui décrit le mode de calcul des rémunérations ainsi que l'identité des personnes chargées de les attribuer (et donc aussi la composition du comité de rémunération), est disponible sur demande, sans frais, en version papier ou via le lien <https://www.cadelam.be/fr/remuneration-policy>.

Rémunérations payées par la société de gestion pour l'exercice comptable clos le 31/12/2024 :

- Le montant total des rémunérations, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables versées par le gestionnaire à son personnel, le nombre de bénéficiaires et, le cas échéant, chaque montant payé directement par la sicav, y compris l'intéressement aux plus-values (carried interest) :

- Rémunération fixe + variable : € 3.655.022

Nombre de bénéficiaires : 17

Sommes payées directement par la sicav : € 0

La redevance administrative appliquée à Interbourse Hermes Fonds de Pension par la société de gestion fait partie, indirectement, des rémunérations payées par la société de gestion.

Cette redevance administrative s'élève, pour l'exercice 2024, à € 73.841,70 (voir aussi le point IV.D.b. du compte de résultats ci-dessous).

- Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la sicav :

Rémunération des cadres supérieurs : € 0 *

Rémunération des membres du personnel dont les activités ont une incidence sur le profil de risque : € 0 *

* : la gestion du portefeuille a été déléguée à Dierickx, Leys & Cie Private Bank S.A., succursale belge, raison pour laquelle la société de gestion n'a pas d'influence sur le profil de risque de la sicav.

Modifications intervenues en 2024 et évaluations :

Aucune modification n'est intervenue dans la politique de rémunération dans le courant de 2024. L'évaluation annuelle n'a permis de constater aucune irrégularité dans l'application de la politique de rémunération.

Commissaire, réviseur agréé

Callens, Vandelanotte, Theunissen BV, Grote Steenweg 214/9, 2600 Antwerpen représenté par Ken Snoeks réviseur d'entreprise.

Banque dépositaire

KBC Bank S.A., Havenlaan 2, 1080 Bruxelles

Principales tâches de du dépositaire:

Le dépositaire agit de manière honnête, loyale, professionnelle, indépendante, uniquement dans l'intérêt de l'OPCVM et des participants à l'OPCVM.

Le dépositaire est chargé d'assurer la garde, les transactions, l'encaissement des dividendes et des intérêts des actifs ainsi que d'autres tâches décrites l'article 55 de la loi du 19 avril 2014 et les articles 9 et 10 de l'AR du 25 février 2017 relatif à certains organismes de placement collectif alternatifs publics et à leurs sociétés de gestion, et portant des dispositions diverses (l'AR du 25 février 2017').

Le dépositaire exerce entre autres le contrôle de la comptabilité, du calcul de la valeur nette d'inventaire et des limites de placement visées à l'article 10 de l'AR du 25 février 2017.

Plus particulièrement, et conformément à la législation en vigueur, le dépositaire assure avant tout le suivi des souscriptions, celui de la comptabilisation des espèces de l'OPCVM sur ses comptes de liquidités et la garde des actifs de l'OPCVM. Le dépositaire contrôle en outre la conformité de certaines opérations de l'OPCVM.

Le dépositaire s'assure que :

1. les actifs dont il a la garde correspondent aux actifs mentionnés dans la comptabilité de l'OPCVM;
2. le nombre de parts en circulation mentionné dans la comptabilité correspond au nombre de parts en circulation mentionné dans la comptabilité de l'OPCVM ;
3. la vente, l'émission, le rachat, le remboursement et l'annulation des parts de l'OPCVM ont lieu conformément à la loi et aux arrêtés et règlements pris pour son exécution, au règlement de gestion ou aux statuts et, le cas échéant, au prospectus ;
4. le calcul de la valeur nette d'inventaire des parts est effectué conformément à la loi et aux arrêtés et règlements pris pour son exécution, au règlement de gestion ou aux statuts et, le cas échéant, au prospectus ;
5. les limites de placement fixées par la loi et les arrêtés et règlements pris pour son exécution, le règlement de gestion ou les statuts et, le cas échéant, par le prospectus sont respectées ;
6. les instructions de l'OPCVM ou de la société de gestion sont bien exécutées, sauf si elles sont contraires à la loi et aux arrêtés et règlements pris pour son exécution, au règlement de gestion ou aux statuts et, le cas échéant, au prospectus ;

7. dans les opérations portant sur les actifs de l'OPCVM, la contrepartie est remise à l'OPCVM dans les délais habituels ;
8. les règles en matière de commissions et frais, telles que prévues par la loi et les arrêtés et règlements pris pour son exécution, le règlement de gestion ou les statuts et, le cas échéant, le prospectus, sont respectées;
9. les produits de l'OPCVM reçoivent l'affectation conforme à la loi et aux arrêtés et règlements pris pour son exécution, au règlement de gestion ou aux statuts et, le cas échéant, au prospectus.

Une des tâches essentielles du dépositaire est le contrôle des flux de trésorerie de l'OPCVM. Il vérifie les encaissements et décaissements d'espèces au regard des souscriptions d'actions ou de parts d'OPCVM, des sorties de l'OPCVM, de l'achat ou de la vente d'actifs par l'OPCVM, du versement de dividendes, etc. Le dépositaire s'assure que les espèces reçues sont comptabilisées sur le compte de trésorerie ad hoc et veille à leur sauvegarde conformément à l'article 16 de la directive MiFID (2006/73/CEE).

Outre le contrôle des flux de trésorerie, l'une des tâches essentielles du dépositaire consiste à assurer la sauvegarde des actifs de l'OPCVM. Il y a lieu de distinguer les « instruments financiers qui peuvent être conservés », d'une part, et les « autres actifs » d'autre part.

La première catégorie inclut les instruments qui peuvent être livrés physiquement ainsi que toutes les valeurs mobilières qui peuvent être enregistrées sur un compte d'instruments financiers au nom du dépositaire.

S'agissant des actifs qui peuvent être conservés, le dépositaire est tenu de les séparer de ses actifs propres, tant pour ce qui concerne les espèces que les instruments financiers.

Quant aux « autres actifs », il s'agit des actifs ne correspondant pas à la définition d'« instrument financier qui peut être donné en dépôt », à savoir des actifs physiques que l'on ne peut pas qualifier d'instruments financiers ou qui ne peuvent être physiquement livrés au dépositaire (par exemple des dérivés OTC ou des biens immobiliers).

Pour ces « autres actifs », le dépositaire est tenu d'une obligation de vérification : il doit notamment vérifier si l'OPCVM est bien propriétaire de ces actifs. Pour cette vérification, le dépositaire se base sur les données et sur les documents présentés par l'OPCVM ou par le gestionnaire, ou sur tout élément de preuve externe éventuel.

En plus de son obligation de vérification, le dépositaire est tenu de tenir un registre de tous les actifs dont l'OPCVM est manifestement propriétaire.

Le dépositaire vérifie la cohérence entre les positions comptabilisées dans les livres du gestionnaire et les actifs dont il estime que l'OPCVM est manifestement propriétaire.

Le dépositaire actualise régulièrement ces données.

Le dépositaire prend toutes les mesures raisonnables indispensables pour identifier, gérer, contrôler et communiquer aux participants à l'OPCVM les conflits d'intérêts (potentiels).

En application de l'article 57, §2 de la loi du 19 avril 2014, le dépositaire a désigné un sous-dépositaire pour la garde de titres étrangers. La liste des sous-dépositaires est disponible, sur demande, auprès de la société de gestion Capfi Delen Asset Management sa.

Le dépositaire est responsable de toute perte d'instruments financiers dont la garde lui est déléguée au sens de l'article 58 de la loi du 19 avril 2014.

Pour toute information actualisée relative à l'identité du dépositaire et à ses principales tâches, à l'éventuelle délégation de ces tâches ou à l'identité des institutions à qui celles-ci seraient (sous-)déléguées, mais aussi à d'éventuels conflits d'intérêts, les investisseurs peuvent se tourner vers les institutions qui assurent le service financier.

Une information actualisée relative aux tâches du dépositaire sera mise à la disposition des investisseurs sur demande.

Groupe financier promouvant la société d'investissement

Dierickx, Leys & Cie Private Bank S.A., Kasteelpleinstraat 44-46 à 2000 Anvers

Gestion financière du portefeuille

Capfi Delen Asset Management S.A., Jan Van Rijswijcklaan 184 à 2020 Anvers

Sous-délégation:

Dierickx, Leys & Cie Private Bank S.A., Kasteelpleinstraat 44-46 à 2000 Anvers

Gestion administrative et comptable

Capfi Delen Asset Management S.A., Jan Van Rijswijcklaan 184 à 2020 Anvers

Service financier

Dierickx, Leys & Cie Private Bank S.A., Kasteelpleinstraat 44-46 à 2000 Anvers

Distributeurs

La liste des institutions peut être obtenue auprès de la société de gestion.

2 Rapport de gestion

2.1 Date de lancement et prix de souscription

Le fonds d'épargne pension a été lancé le 13 février 1987.

Prix de souscription initiale : 24,79 euro

2.2 Cotation boursière

Les parts du fonds de placement collectif ne sont pas cotées en bourse ni négociées sur un marché réglementé.

2.3 Informations aux actionnaires

Interbourse Hermes Fonds de Pension est un fonds de placement collectif belge qui a été créé le 13 février 1987 pour une durée illimitée en vue de l'épargne pension et reconnu le 21 février 1987 par le Ministre des Finances. Interbourse Hermes Fonds de Pension est administré par la société anonyme "Capfi Delen Asset Management S.A.", Jan Van Rijswijcklaan 184 à 2020 Anvers.

Le prospectus d'émission, le règlement de gestion, le document d'information essentiel, les rapports semestriels et annuels sont disponibles au siège social de la société de gestion.

La valeur nette d'inventaire, le prix d'émission et le prix de remboursement ainsi que tous les rapports aux porteurs d'actions sont publiés dans deux journaux financiers belges, à savoir "De Tijd" et "L'Echo". Ces données sont également disponibles au siège social de la société.

Les honoraires du réviseur d'entreprise pour sa mission s'élèvent à 3.838.,75€ (sans TVA) par compartiment.

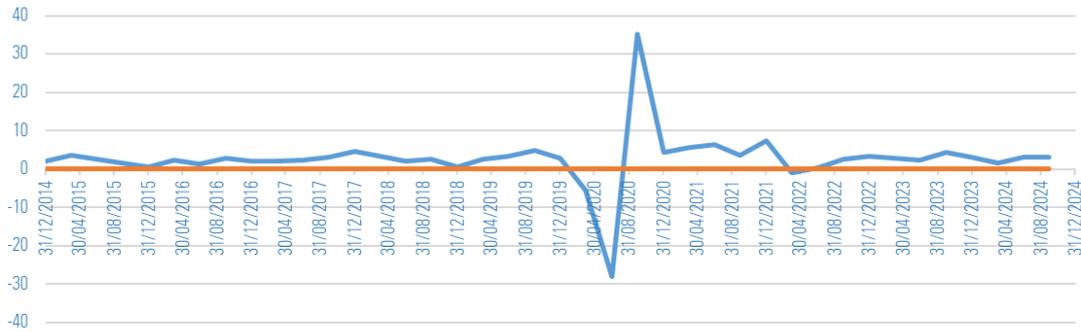
2.4 Vue d'ensemble des marchés

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

États-Unis

Le taux d'intérêt à court terme, qui a fortement augmenté en 2022 et 2023, n'a pas empêché l'économie américaine de continuer à croître. Les craintes de récession qui dominaient en 2023 se sont donc révélées infondées. Le léger affaiblissement du marché du travail et l'inflation sous-jacente persistante ne se sont finalement pas avérés suffisants pour freiner la croissance. La croissance annuelle de 1,6 % au premier trimestre a certes été la plus faible depuis le deuxième trimestre de 2022, mais elle s'est accélérée pour atteindre respectivement 3 % et une estimation révisée à la hausse de 3,1 % au deuxième et troisième trimestre. Pour le dernier trimestre, une croissance de "seulement" 1,7 % est à nouveau prévue. La croissance est portée à la fois par la consommation privée, la consommation publique et les services. Le secteur de la construction, en revanche, souffre clairement des taux hypothécaires élevés. Une poursuite de la croissance est également attendue pour 2025.

Groei BBP Verenigde Staten



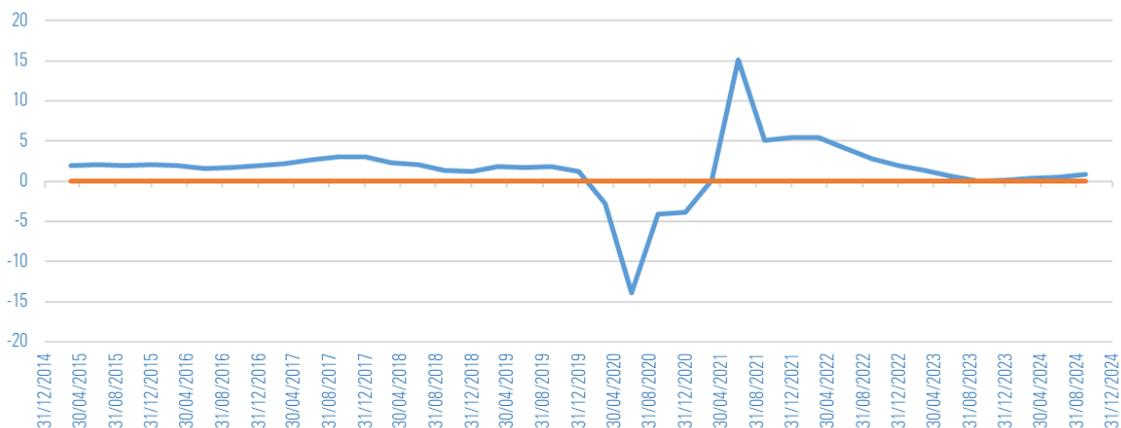
Europe

L'économie allemande, traditionnellement le moteur de l'économie européenne, s'est pratiquement arrêtée. Tant en 2023 qu'en 2024, une légère contraction a été enregistrée. L'Allemagne est surtout connue comme producteur de biens d'investissement. Depuis le début du millénaire, lorsque la Chine a rejoint l'Organisation mondiale du commerce, les entreprises allemandes ont bénéficié d'un immense nouveau marché, grâce au boom des investissements en Chine. Cependant, la tendance du gouvernement chinois à favoriser les producteurs locaux, la hausse des coûts énergétiques, en partie à cause de la guerre en Ukraine et la faible croissance en Europe pèsent lourdement sur l'économie allemande.

En France, la division politique est telle qu'elle paralyse le gouvernement. Depuis les élections de l'été dernier, former un gouvernement est devenu quasi impossible. Le pays a un besoin urgent de réformes structurelles pour maîtriser son déficit budgétaire, l'un des plus élevés de la zone euro. Dans l'impasse politique actuelle, cela semble irréalisable. Les marchés financiers commencent dès lors à cibler de plus en plus la France.

En revanche, l'Espagne, qui faisait encore partie des pays dits PIGS en 2011, un acronyme désignant les pays ciblés par les marchés financiers lors de la crise de confiance autour de l'euro, a été la locomotive de la zone euro en 2024, avec une croissance de plus de 3 %.

Groei BBP Eurozone



Asie

La croissance chinoise continue de ralentir. Au troisième trimestre, elle est tombée à 4,6 % en rythme annuel. Étant donné la taille actuelle de l'économie chinoise, ce ralentissement n'est pas exceptionnel, mais la faiblesse persistante de la confiance des consommateurs pèse sur les ventes au détail. Cette faible confiance est elle-même liée aux problèmes non résolus du secteur immobilier. Le gouvernement ne parvient pas à reprendre le contrôle des conglomérats immobiliers, devenus des géants aux pieds d'argile. Les prix de l'immobilier sont en baisse depuis plus d'un an, sans perspective d'amélioration. Les crédits en cours des entreprises immobilières menacent également de fragiliser le système financier. À cela s'ajoute la guerre commerciale latente avec les États-Unis et l'Europe, qui pèse sur les exportations. Le vieillissement de la population commence aussi à se faire sentir : en 2023, la population chinoise a diminué pour la première fois, un phénomène qui devrait se poursuivre dans les années à venir en raison des politiques de l'enfant unique et du deux-enfants.

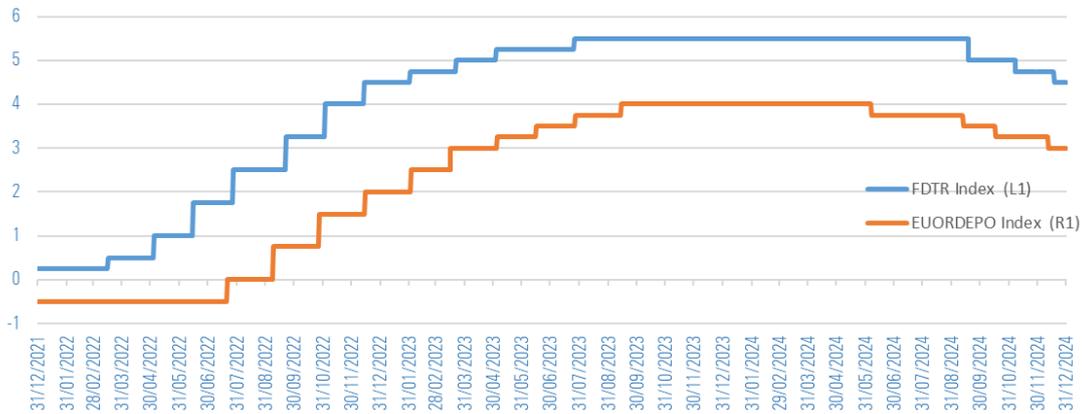
En matière de croissance, l'Inde a depuis quelques années dépassé la Chine. Le pays a enregistré une croissance d'environ 8 % en 2023. Bien que cette croissance soutenue puisse se maintenir grâce à une population beaucoup plus jeune, elle a ralenti au cours de 2024, tombant à un peu plus de 5 % en rythme annuel au troisième trimestre.

POLITIQUE MONÉTAIRE

La politique monétaire a connu une stabilité remarquable au cours du premier semestre, ce qui était loin d'être attendu en début d'année. À ce moment-là, on s'attendait à ce que la Réserve fédérale (le système de banques centrales des États-Unis) abaisse ses taux jusqu'à six fois. Cette anticipation faisait suite aux déclarations de certains membres votants de la Fed début novembre 2023, qui estimaient qu'il y avait de la marge pour des baisses de taux, notamment en raison du recul de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt à long terme. Cependant, la dernière étape de la lutte contre l'inflation s'est révélée plus difficile que ce que la plupart des investisseurs avaient envisagé. À chaque nouvelle réunion de la Fed, le moment attendu de la première baisse de taux a été repoussé. Et ce, malgré une croissance économique américaine sous pression et des signaux de refroidissement sur le marché du travail. Les banquiers centraux américains ne se sont pas laissés influencer par les attentes du marché et ont maintenu les taux inchangés pendant une longue période. Finalement, la Fed n'a procédé qu'à trois baisses de taux. Depuis l'élection de Donald Trump, les chances d'une poursuite rapide des baisses de taux se sont nettement réduites. Trump ne semble pas vouloir s'attaquer au déficit budgétaire, et des mesures telles que l'imposition de droits de douane ou l'expulsion de migrants illégaux sont plutôt inflationnistes.

En Europe, et plus particulièrement dans la zone euro, l'inflation a diminué lentement mais régulièrement, ce qui a ravivé l'espoir d'une baisse des taux d'intérêt. La pression de l'opinion publique en faveur d'un assouplissement monétaire s'est intensifiée. Vers la fin du premier semestre, la présidente de la Banque centrale européenne (BCE) a promis une première baisse de taux. Bien que l'inflation européenne ait continué à reculer difficilement au cours des derniers mois, il n'y avait plus de retour en arrière possible pour les dirigeants monétaires, et un quart de point a été retranché du taux directeur, à contrecœur. Au cours de l'automne, trois autres baisses de taux ont suivi, en partie motivées par la faiblesse économique persistante dans les principaux pays de la zone euro, tels que l'Allemagne, la France et l'Italie.

Amerikaanse en Europese beleidsrente



MARCHÉS DES CHANGES

Sur les marchés des changes, les taux d'intérêt — et plus précisément les attentes concernant leur évolution future — ont été le facteur déterminant. Plus l'écart entre le taux directeur de la BCE et celui de la Fed est important, plus l'euro tend à se déprécier ou s'apprécier face au dollar. Il n'est donc pas surprenant que le dollar américain se soit fortement apprécié en 2024 par rapport à l'euro. Les indicateurs économiques aux États-Unis ont continué de refléter une économie résiliente, ce qui a donné à la Réserve fédérale une marge de manœuvre suffisante pour retarder l'assouplissement de sa politique monétaire. La perspective d'un futur gouvernement Trump aux politiques potentiellement inflationnistes incite également les responsables de la Fed à adopter une attitude prudente et dépendante des données. En Europe, la situation est différente. Depuis plus de deux ans, les indices des directeurs d'achat (PMI) pour l'industrie manufacturière indiquent une contraction économique, tandis que la menace de nouvelles hausses des droits de douane américains pèse davantage sur les perspectives de croissance. Il est donc probable que la BCE poursuive, du moins temporairement, son rythme actuel de baisses de taux. L'écart croissant entre les taux d'intérêt à court et long terme aux États-Unis et en Europe a ainsi contribué à la hausse continue du dollar face à l'euro.

Euro in Amerikaanse dollar



MARCHÉS OBLIGATAIRES

Au cours des derniers mois de 2023, des chiffres d'inflation favorables et des commentaires plus conciliants de la part des banquiers centraux ont entraîné une baisse rapide des taux d'intérêt à long terme. Le taux américain à dix ans est ainsi passé d'environ 5 % à la mi-octobre à 3,8 % fin décembre. Cependant, cet assouplissement des taux impulsé par le marché, combiné à un retour de chiffres d'inflation moins favorables, a conduit les banques centrales à considérer qu'il était préférable de maintenir les taux directeurs élevés plus longtemps. Les membres de la Réserve fédérale (Fed) ont donc modéré les attentes concernant d'éventuelles baisses de taux à court terme. En conséquence, les marchés ont révisé leurs anticipations au cours du premier semestre 2024, passant de six à plutôt une ou deux baisses de taux.

Finalement, le taux directeur américain a été abaissé en trois étapes, passant de 5,25 - 5,5 % à 4,25 - 4,5 %, tandis que la BCE a également réduit son taux de dépôt de 100 points de base, mais en quatre étapes, pour atteindre 3 %. L'inflation se rapprochait en effet de l'objectif à long terme de 2 %, alors que l'Europe – et en particulier son moteur économique, l'Allemagne – avait besoin d'un soutien financier supplémentaire. La menace de droits de douane américains plus élevés après la réélection de Donald Trump a donné à la BCE une raison supplémentaire de maintenir pour l'instant le rythme des baisses de taux, en plus des autres risques économiques pesant sur le continent : un cadre politique toujours instable en France comme en Allemagne, la guerre en Ukraine, la hausse des prix du gaz en Europe, la faiblesse de la demande en provenance de la Chine émergente...

À la fin de l'année 2024, le programme économique inflationniste de « The Donald » s'est infiltré dans les anticipations de taux d'intérêt de la FED. Le célèbre « dot plot », qui reflète les prévisions individuelles des membres du comité de la FED, indiquait en décembre qu'il ne restait plus que deux baisses de taux prévues pour 2025, contre quatre en septembre. La crainte d'un regain d'inflation a entraîné une remontée des taux d'intérêt à long terme. Tant en Europe qu'aux États-Unis, la courbe des taux s'est normalisée, avec des taux à long terme repassant au-dessus des taux à court terme. Le taux américain à dix ans a terminé l'année 2024 à 4,6 %, contre 3,9 % à la fin de 2023.

Rente Amerikaanse 10-jarige staatsleningen in %



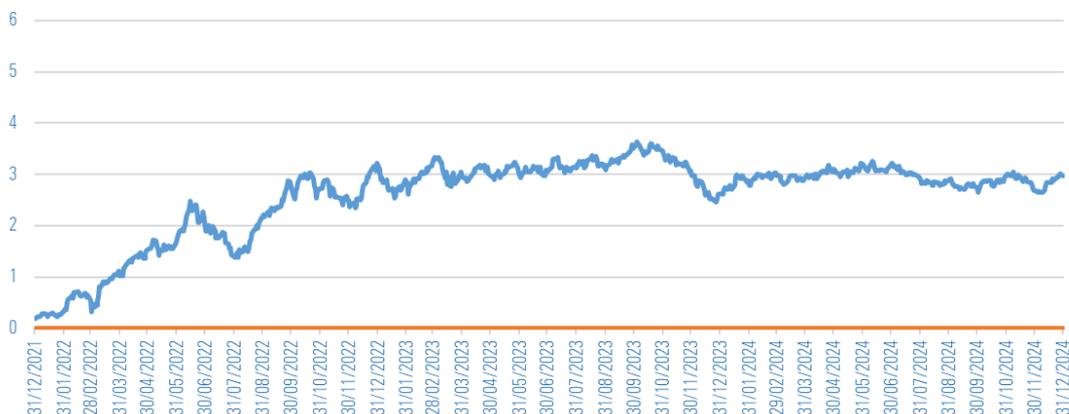
Le taux allemand à dix ans a terminé l'année 2024 à 2,4 %, contre environ 2 % à la fin de 2023.

Rente Duitse 10-jarige staatsleningen in %



Le taux belge à dix ans est passé d'environ 2,7 % à la fin de 2023 à 3,1 % à la fin de 2024.

Rente Belgische 10-jarige staatsleningen in %



MARCHÉS DES ACTIONS

Après une forte impulsion dans les derniers mois de 2023, les marchés boursiers ont poursuivi en 2024 leur ascension presque imperturbable, battant une série de records successifs. Bien que le rallye boursier ait été de plus en plus soutenu de manière plus large, tant sur le plan sectoriel que géographique, ce sont principalement les géants technologiques américains qui ont propulsé les principaux indices boursiers vers des sommets encore jamais atteints.

Ainsi, les désormais bien connus « Magnificent 7 » ont été responsables de plus de la moitié de la hausse des marchés boursiers américains en 2024. Le sentiment des investisseurs est resté principalement porté par les développements et les perspectives liés à l'intelligence artificielle (générative). En outre, les actions du secteur financier ont également affiché des performances supérieures à la moyenne, notamment grâce à l'augmentation des revenus d'intérêts et aux gains générés par la volatilité des marchés financiers.

Les succès boursiers concentrés depuis l'essor de l'intelligence artificielle générative se sont également reflétés dans le fait que les trois plus grandes entreprises cotées en bourse, à savoir Microsoft, Apple et Nvidia, affichaient chacune une capitalisation boursière de plus de 3 000 milliards de dollars, représentant ensemble plus de 20 % de l'indice américain S&P 500. Les dix plus grandes capitalisations de cet indice représentaient environ 38,6 % du total, un niveau historiquement élevé.

La différence entre les marchés boursiers américains et européens, moins axés sur la technologie, est restée très perceptible. Alors que le Stoxx 600 a clôturé l'année avec un rendement annuel modeste de 5,98 % en euros, le S&P 500 a progressé de pas moins de 23,31 % en dollars. Le contraste devient encore plus marqué si l'on tient compte de la forte appréciation du dollar américain par rapport à l'euro.

La victoire électorale incontestable de Trump a également donné un coup de pouce aux marchés boursiers américains, jusqu'à ce que l'impact de son programme économique inflationniste – celui de « The Donald » – se fasse sentir dans les anticipations de taux de la FED en décembre. En Europe aussi, le climat est resté morose en raison de la menace d'une hausse des droits de douane américains. Dans un contexte de prix de l'énergie plus élevés, de tensions politiques, d'une demande chinoise affaiblie pour les exportations européennes et d'un secteur automobile confronté à des vents contraires conjoncturels et concurrentiels, la croissance économique en Europe est également restée nettement plus faible que celle des États-Unis.

2.5 Rapport du commissaire, réviseur agréé

**VERSLAG VAN DE COMMISSARIS
AAN DE ALGEMENE VERGADERING VAN DE INSTELLING
INTERBEURS HERMES PENSIOENFONDS
OPENBAAR GEMEENSCHAPPELIJK BELEGGINGSFONDS NAAR BELGISCH RECHT
OVER HET BOEKJAAR AFGESLOTEN OP
31 DECEMBER 2024**

In het kader van de wettelijke controle van de jaarrekening van Interbeurs Hermes Pensioenfondsen openbaar gemeenschappelijk beleggingsfonds naar Belgisch recht ("de instelling"), leggen wij u ons commissarisverslag voor. Dit bevat ons verslag over de jaarrekening en de overige door wet- en regelgeving gestelde eisen. Dit vormt een geheel en is ondeelbaar.

Wij werden benoemd in onze hoedanigheid van commissaris door de algemene vergadering van 28 maart 2024, overeenkomstig het voorstel van het bestuursorgaan. Ons mandaat loopt af op de datum van de algemene vergadering die beraadslaagt over de jaarrekening afgesloten op 31 december 2024. Wij hebben de wettelijke controle van de jaarrekening van Interbeurs Hermes Pensioenfondsen openbaar gemeenschappelijk beleggingsfonds naar Belgisch recht uitgevoerd gedurende 4 opeenvolgende boekjaren.

Verslag over de jaarrekening

Oordeel zonder voorbehoud

Wij hebben de controle uitgevoerd van de jaarrekening van de instelling Interbeurs Hermes Pensioenfondsen, openbaar gemeenschappelijk beleggingsfonds naar Belgisch recht, opgesteld op grond van het in België van toepassing zijnde boekhoudkundig referentiestelsel. (Koninklijk Besluit van 10 november 2006 op de boekhouding, de jaarrekening en de periodieke verslagen van bepaalde instellingen voor collectieve belegging met een veranderlijk aantal rechten van deelneming.)

Deze jaarrekening omvat de balans op 31 december 2024 alsook de resultatenrekening van het boekjaar afgesloten op die datum en de toelichting. De netto inventariswaarde van het fonds bestaat uit één compartiment en bedraagt € 35.039.250,71 en de winst van het boekjaar bedraagt € 999.719,29.

Naar ons oordeel geeft de jaarrekening een getrouw beeld van het vermogen en de financiële toestand van de vennootschap per 31 december 2024, alsook van haar resultaten over het boekjaar dat op die datum is afgesloten, in overeenstemming met het in België van toepassing zijnde boekhoudkundig referentiestelsel.

Bedrijfsrevisoren / Réviseurs d'Entreprises / Belgische Wirtschaftsprüfer
Erkend voor de Financiële Instellingen / Agréé pour les Institutions Financières / Für Finanzinstitute anerkannt
Erkend door de Controlledienst voor de Ziekenfondsen / Agréé par l'Office de contrôle des mutualités / Von der Krankenkassenaufsicht anerkannt

Antwerp / Brussels / Hasselt / Kortrijk / Namur / Verviers / Luxembourg (L) / Lille (F)
Audit / Tax / Corporate Finance / Risk / Accounting / IT Audit

Ondernemingsnummer BTW / Numéro d'Entreprise TVA BE 0427.897.088
IBAN: BE92 3200 0214 8723 / BIC: 88RUBEBB



Basis voor het oordeel zonder voorbehoud

Wij hebben onze controle uitgevoerd volgens de internationale controlestandaarden (ISA's) zoals van toepassing in België. Onze verantwoordelijkheden op grond van deze standaarden zijn verder beschreven in de sectie "Verantwoordelijkheden van de commissaris voor de controle van de jaarrekening" van ons verslag. Wij hebben alle deontologische vereisten die relevant zijn voor de controle van de jaarrekening in België nageleefd, met inbegrip van deze met betrekking tot de onafhankelijkheid.

Wij hebben van het bestuursorgaan en van de aangestelden van de vennootschap de voor onze controle vereiste ophelderingen en inlichtingen verkregen.

Wij zijn van mening dat de door ons verkregen controle-informatie voldoende en geschikt is als basis voor ons oordeel.

Verantwoordelijkheden van het bestuursorgaan voor het opstellen van de jaarrekening

Het bestuursorgaan is verantwoordelijk voor het opstellen van de jaarrekening die een getrouw beeld geeft in overeenstemming met het in België van toepassing zijnde boekhoudkundig referentiestelsel, alsook voor de interne beheersing die het bestuursorgaan noodzakelijk acht voor het opstellen van de jaarrekening die geen afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten.

Bij het opstellen van de jaarrekening is het bestuursorgaan verantwoordelijk voor het inschatten van de mogelijkheid van de vennootschap om haar continuïteit te handhaven, het toelichten, indien van toepassing, van aangelegenheden die met continuïteit verband houden en het gebruiken van de continuïteitsveronderstelling, tenzij het bestuursorgaan het voornemen heeft om de vennootschap te liquideren of om de bedrijfsactiviteiten te beëindigen of geen realistisch alternatief heeft dan dit te doen.

Verantwoordelijkheden van de commissaris voor de controle van de jaarrekening

Onze doelstellingen zijn het verkrijgen van een redelijke mate van zekerheid over de vraag of de jaarrekening als geheel geen afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten en het uitbrengen van een commissarisverslag waarin ons oordeel is opgenomen. Een redelijke mate van zekerheid is een hoog niveau van zekerheid, maar is geen garantie dat een controle die overeenkomstig de ISA's is uitgevoerd altijd een afwijking van materieel belang ontdekt wanneer die bestaat. Afwijkingen kunnen zich voordoen als gevolg van fraude of fouten en worden als van materieel belang beschouwd indien redelijkerwijs kan worden verwacht dat zij, individueel of gezamenlijk, de economische beslissingen genomen door gebruikers op basis van deze jaarrekening, beïnvloeden.

Bij de uitvoering van onze controle leven wij het wettelijk, reglementair en normatief kader dat van toepassing is op de controle van de jaarrekening in België na. Een wettelijke controle biedt evenwel geen zekerheid omtrent de toekomstige levensvatbaarheid van de vennootschap, noch omtrent de efficiëntie of de doeltreffendheid waarmee het bestuursorgaan de bedrijfsvoering van de vennootschap ter hand heeft genomen of zal nemen. Onze verantwoordelijkheden inzake de door het bestuursorgaan gehanteerde continuïteitsveronderstelling staan hieronder beschreven.

Als deel van een controle uitgevoerd overeenkomstig de ISA's, passen wij professionele oordeelsvorming toe en handhaven wij een professioneel-kritische instelling gedurende de controle. We voeren tevens de volgende werkzaamheden uit:

- het identificeren en inschatten van de risico's dat de jaarrekening een afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten, het bepalen en uitvoeren van controlewerkzaamheden die op deze risico's inspelen en het verkrijgen van controle-informatie die voldoende en geschikt is als basis voor ons oordeel. Het risico van het niet detecteren van een van materieel belang zijnde afwijking is groter indien die afwijking het gevolg is van fraude dan indien zij het gevolg is van fouten, omdat bij fraude sprake kan zijn van samenspanning, valsheid in geschrifte, het opzettelijk nalaten om transacties vast te leggen, het opzettelijk verkeerd voorstellen van zaken of het doorbreken van de interne beheersing;
- het verkrijgen van inzicht in de interne beheersing die relevant is voor de controle, met als doel controlewerkzaamheden op te zetten die in de gegeven omstandigheden geschikt zijn maar die niet zijn gericht op het geven van een oordeel over de effectiviteit van de interne beheersing van de vennootschap;
- het evalueren van de geschiktheid van de gehanteerde grondslagen voor financiële verslaggeving en het evalueren van de redelijkheid van de door het bestuursorgaan gemaakte schattingen en van de daarop betrekking hebbende toelichtingen;
- het concluderen of de door het bestuursorgaan gehanteerde continuïteitsveronderstelling aanvaardbaar is, en het concluderen, op basis van de verkregen controle-informatie, of er een onzekerheid van materieel belang bestaat met betrekking tot gebeurtenissen of omstandigheden die significante twijfel kunnen doen ontstaan over de mogelijkheid van de vennootschap om haar continuïteit te handhaven. Indien wij concluderen dat er een onzekerheid van materieel belang bestaat, zijn wij ertoe gehouden om de aandacht in ons commissarisverslag te vestigen op de daarop betrekking hebbende toelichtingen in de jaarrekening, of, indien deze toelichtingen inadequaat zijn, om ons oordeel aan te passen. Onze conclusies zijn gebaseerd op de controle-informatie die verkregen is tot de datum van ons commissarisverslag. Toekomstige gebeurtenissen of omstandigheden kunnen er echter toe leiden dat de vennootschap haar continuïteit niet langer kan handhaven;
- het evalueren van de algehele presentatie, structuur en inhoud van de jaarrekening, en van de vraag of de jaarrekening de onderliggende transacties en gebeurtenissen weergeeft op een wijze die leidt tot een getrouw beeld.

Wij communiceren met het bestuursorgaan onder meer over de geplande reikwijdte en timing van de controle en over de significante controlebevindingen, waaronder eventuele significante tekortkomingen in de interne beheersing die wij identificeren gedurende onze controle.

Overige door wet- en regelgeving gestelde eisen

Verantwoordelijkheden van het bestuursorgaan

Het bestuursorgaan is verantwoordelijk voor het opstellen en de inhoud van het jaarverslag, van de documenten die overeenkomstig de wettelijke en reglementaire voorschriften dienen te worden neergelegd, voor het naleven van de wettelijke en bestuursrechtelijke voorschriften die van toepassing zijn op het voeren van de boekhouding, alsook voor het naleven van het Wetboek van vennootschappen en verenigingen, en van de statuten van de vennootschap.

Verantwoordelijkheden van de commissaris

In het kader van onze opdracht en overeenkomstig de Belgische bijkomende norm (herziene versie 2020) bij de in België van toepassing zijnde internationale controlestandaarden (ISA's), is het onze verantwoordelijkheid om, in alle van materieel belang zijnde opzichten, het jaarverslag, bepaalde documenten die overeenkomstig de wettelijke en reglementaire voorschriften dienen te worden neergelegd, alsook de naleving van bepaalde verplichtingen uit het Wetboek van vennootschappen en verenigingen, en van de statuten te verifiëren, alsook verslag over deze aangelegenheden uit te brengen.

Aspecten betreffende het jaarverslag

Na het uitvoeren van specifieke werkzaamheden op het jaarverslag, zijn wij van oordeel dat dit jaarverslag overeenstemt met de jaarrekening voor hetzelfde boekjaar en is opgesteld overeenkomstig de artikelen 3:5 en 3:6 van het Wetboek van vennootschappen en verenigingen.

In de context van onze controle van de jaarrekening, zijn wij tevens verantwoordelijk voor het overwegen, in het bijzonder op basis van de kennis verkregen in de controle, of het jaarverslag een afwijking van materieel belang bevat, hetzij informatie die onjuist vermeld is of anderszins misleidend is. In het licht van de werkzaamheden die wij hebben uitgevoerd, dienen wij u geen afwijking van materieel belang te melden.

Vermeldingen betreffende de onafhankelijkheid

Ons bedrijfsrevisorenkantoor en ons netwerk hebben geen opdrachten die onverenigbaar zijn met de wettelijke controle van de jaarrekening verricht, en ons bedrijfsrevisorenkantoor is in de loop van ons mandaat onafhankelijk gebleven tegenover de vennootschap.

Andere vermeldingen

- Onverminderd formele aspecten van ondergeschikt belang, werd de boekhouding gevoerd in overeenstemming met de in België van toepassing zijnde wettelijke en bestuursrechtelijke voorschriften.
- Wij dienen u geen verrichtingen of beslissingen mede te delen die in overtreding met de statuten of het Wetboek van vennootschappen en verenigingen, zijn gedaan of genomen.
- De resultaatverwerking, die aan de algemene vergadering wordt voorgesteld, stemt overeen met de wettelijke en statutaire bepalingen.

Antwerpen,

Callens Vandelanotte
Commissaris
Vertegenwoordigd door
Digitaal ondertekend
door Ken Snoeks
(Signature)
Datum: 12/03/2025
14:29:07

Ken Snoeks
Bedrijfsrevisor

2.6 Objectif et grandes lignes de la politique d'investissement

Le Fonds de Pension Hermes Interbourses est un grand portefeuille de titres, contenant des actions et autres valeurs assimilables, des obligations et autres titres de créances, des emprunts hypothécaires, compte à vue et à terme. Le capital du fonds est la copropriété des participants, mais par indivis.

Depuis la Loi du 17 mai 2004 adaptant, en matière d'épargne pension, le Code des impôts sur les revenus 1992, la politique d'investissement de Hermès Fonds de pension doit respecter les règles d'investissement suivantes :

- 20% au plus de l'actif total peut être investi en une monnaie autre que l'euro
- 75% au plus de l'actif total peut être investi en obligations, autres titres de créances, emprunts hypothécaire et dépôts, conformément aux modalités suivantes :
 - dont 100% de cette proportion peut être investi en titres émis ou certifiés par un Etat membre de l'Espace Economique Européen (EEE)
 - dont 40% de cette proportion peut être investi en titres ayant une échéance de plus d'un an émis par des entreprises ou les pouvoirs publics originaire d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen (EEE) et/ou dans des dépôts en Euro ou dans la monnaie d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen (EEE) ayant une échéance de plus d'un an auprès d'une institution de crédit, reconnue et soumise à l'autorité de contrôle de cet Etat membre
 - dont 40% de cette proportion peut être investi en titres d'une monnaie d'un Etat non-membre de l'EEE, émis ou certifiés par cet Etat. Ou en un actif ayant une échéance de plus d'un an et émis par des entreprises ou les pouvoirs publics originaire d'un Etat non-membre de l'EEE. Ou en des dépôts monétaires avec un échéance de plus d'un an et émis en une monnaie d'un Etat non-membre de l'EEE et émis par des institutions de crédit reconnue et contrôlé par une autorité de contrôle de cet Etat.
- 75% au plus de l'actif total peut être investi en actions et autres valeurs assimilables dont la mesure ou:
 - maximum 70% de cette proportion peut être investi en titres (cotés sur un marché réglementé) d'un Etat membre de l'EEE avec une capitalisation en bourse de plus de 3.000.000.000 euros.
 - maximum 30% de cette proportion peut être investi en titres (cotés sur un marché réglementé) d'un Etat membre de l'EEE avec une capitalisation en bourse de moins de 3.000.000.000 euros .
 - maximum 20% peut être investi en titres de sociétés de droit d'un Etat non-membre de l'EEE, qui ne sont pas exprimés en Euro ou autre monnaie d'un Etat du EEE, et qui sont cotés sur un marché réglementé surveillé par les autorités publics d'un Etat membre de l'OCDE.
- maximum 10% de liquidités en Euro ou dans une monnaie d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Le fonds vise à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour but d'atteindre un objectif environnemental ou social. Le fonds n'a pas désigné d'indice comme index de référence. En conséquence, le fonds est qualifié de produit au sens de l'article 8 du Règlement européen du 27 novembre 2019 relatif à l'information sur le développement durable dans le secteur financier (« SFDR »).

D'une part, le gestionnaire vise à n'investir que dans des sociétés qui soit par la nature de leur activité ont une influence limitée sur le climat, soit ont une direction qui fait des efforts suffisants pour atténuer les risques liés au climat auxquels l'entreprise est exposée, comme les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité et la pollution de l'eau. D'autre part, le gestionnaire vise à n'investir que dans des entreprises ayant une bonne gestion et ainsi à ne pas sélectionner des entreprises à haut risque concernant, entre autres, la fraude future, la corruption, les violations des droits de l'homme, la sécurité du personnel et la confidentialité des données. Cependant, le fonds n'a pas pour but de réaliser un investissement durable qui contribue à la réalisation d'un objectif environnemental ou à la réalisation d'un objectif social.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le fonds promeut, et auxquelles doit répondre l'ensemble de la sélection, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du fonds comme suit :

1. **Screening négatif**:. Pour l'application de la politique d'exclusion, il est fait référence à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la partie générale du présent prospectus
2. **Intégration ESG**:. En plus des paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, le bénéfice, les marges et les parts de marché des sociétés dans lesquelles le fonds investit, le gestionnaire analyse également les paramètres non financiers des investissements potentiels et existants du fonds. Pour cela, le gestionnaire s'appuie sur des données spécialisées provenant du fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG Sustainalytics. La méthodologie sur laquelle la notation ESG est calculée est décrite dans la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la partie générale du présent prospectus. Sur la base de la notation fournie, les risques ESG non financiers sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du fonds.

Le principe de "Best in Class/ Worst in Class" est d'application ::

- Les entreprises les plus performantes en termes de notation de risque ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (à l'exclusion de celles déjà exclues en fonction du secteur ou sur la base de la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien) avec une note de risque ESG de 29,99 ou moins (c'est-à-dire jusqu'à et y compris « risque moyen ») et pour lesquelles il n'y a pas eu d'incidents controversés de niveau 4 ou supérieur.
- Les entreprises les moins performantes en termes de gestion des risques ESG sont automatiquement exclues de l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises ayant une cote de risque ESG de 40 ou plus (c'est-à-dire « risque grave ») et/ou où un ou plusieurs incidents controversés de niveau 5 se sont produits
- Les entreprises qui n'appartiennent pas au « Best in Class » ni au « Worst in Class » sont toujours traitées selon une procédure de délibération manuelle. Concrètement, il s'agit d'entreprises dont la note de risque ESG est comprise entre 29,99 et 40 (soit « à haut risque ») et/ou où se sont produits un ou plusieurs incidents controversés de niveau 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont évaluées au cas par cas. Dans un tel cas, le gestionnaire ESG effectue une analyse ESG objective, indépendante de toute caractéristique financière favorable, s'assurant que chaque produit financier à délibérer reçoit un traitement égal (lire : aussi strict) en termes d'ESG.
- Dans le cas plutôt improbable où une notation de risque ESG n'est pas disponible pour un nouvel investissement potentiel, une approche mosaïque doit être suivie. Les informations liées à l'ESG sur l'entreprise doivent être collectées auprès d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site Internet de l'entreprise,...) afin d'estimer les risques ESG.

- Les nouveaux investissements sont toujours pré-vérifiés pour la cote de risque ESG et le score de controverse. Les positions existantes sont vérifiées au moins une fois par trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations indiquant que les positions existantes ne sont plus acceptables sur la base de la notation de risque ESG, elles seront supprimées du fonds. Plus d'informations sur la politique d'intégration sont disponibles sur www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg.

En plus de l'exclusion, le score ESG est intégré intégralement dans la procédure de décision d'investissement. Le Score ESG intègre des thèmes et des risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la protection et la sécurité des données et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est prise en compte. Les thèmes ESG importants se concentrent sur un sujet, ou un ensemble de sujets connexes, qui nécessitent un ensemble commun d'initiatives de gestion ou un type de surveillance similaire. Par exemple, les thèmes du recrutement des collaborateurs, du développement, de la diversité, de l'engagement et des relations de travail relèvent tous de la thématique ESG matérielle du capital humain. L'évaluation des thèmes ESG importants se fait au niveau du sous-secteur et est progressivement mise à jour par Sustainalytics et intégrée dans le score ESG. Au niveau de l'entreprise, les sujets ESG importants peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.

3. **Engagement:** Pour l'application de la politique d'engagement, il est fait référence au point « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la partie générale du présent prospectus.
4. La bonne gouvernance est envisagée de deux manières ; grâce à l'analyse de la conformité au Pacte mondial des Nations Unies, les contrevenants flagrants à la bonne gouvernance sont exclus du portefeuille (voir politique d'exclusion). Grâce à l'intégration et à l'engagement, la bonne gouvernance est incluse en tant que paramètre dans le processus d'investissement. Si cela s'avère insuffisant, il peut être décidé de ne pas investir dans un investissement particulier.
5. Le gestionnaire évalue le respect de la méthodologie de sélection dans le cadre du processus d'investissement.

Plus d'informations sur la politique ESG ; les sources des données sur la base desquelles sont prises les décisions d'investissement présentant des caractéristiques environnementales ou sociales ; une explication de ce qu'il advient des actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants prédéfinis pour répondre aux caractéristiques écologiques et sociales et la fréquence de l'évaluation pour savoir si les actifs sélectionnés répondent toujours aux critères contraignants sont disponibles sur www.dierickxleys.be

2.7 Benchmark

Le fonds est géré de manière active

Le fonds n'est pas géré sur base d'un indice de référence

2.8 Politique suivie pendant l'exercice

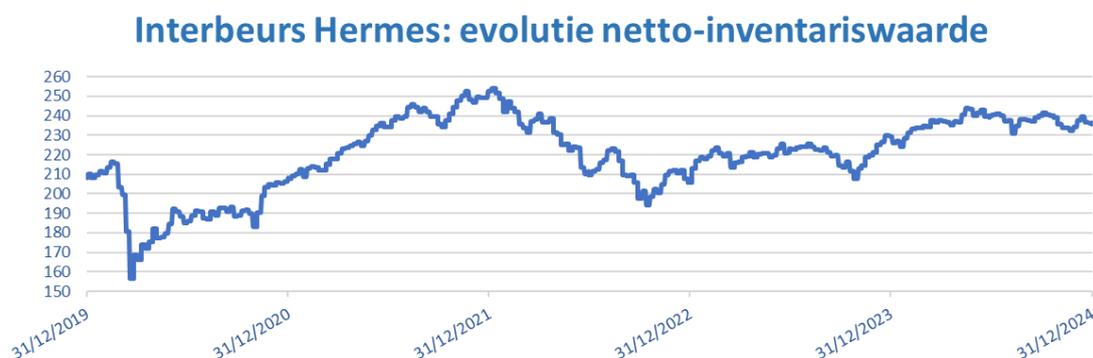
Le portefeuille d'Interbeurs Hermes Pensioenfonds est composé d'actions, d'obligations et d'une quantité aussi limitée que possible de liquidités, destinée en premier lieu à compenser les éventuelles sorties. L'objectif est de trouver un bon équilibre entre risque et rendement via un portefeuille d'actions et d'obligations de qualité supérieure. Le long terme est privilégié à cet égard.

Le portefeuille est investi presque en permanence à raison de 60-75 % en actions. Il comprend également un volet d'au moins 20 % en obligations, respect du cadre légal sur la répartition des actifs obligés.

En voici les grandes lignes.

- Maximum 75 % en obligations.
 - Une fraction de 20 % minimum de cette catégorie doit être investie en titres d'État européens. Pas de limitation sur les titres d'État d'émetteurs de l'EEE
 - Maximum 40 % en obligations privées et convertibles et titres commerciaux d'émetteurs de l'EEE
 - Maximum 40 % en obligations d'État, privées et convertibles et titres commerciaux d'émetteurs hors de l'EEE
- Maximum 75 % en actions. Pour cette catégorie, les règles suivantes s'appliquent :
 - 70 % maximum peuvent être investis en capitalisations de marché de plus de 3 milliards EUR au sein de l'EEE
 - 30 % maximum peuvent être investis en capitalisations de marché de moins de 3 milliards EUR au sein de l'EEE
 - 20 % maximum peuvent être investis en actions d'émetteurs hors de l'EEE
- 10 % maximum peuvent être investis en liquidités dans des devises de pays de l'EEE.
- Au minimum 80 % du portefeuille doivent être investis en euros.

Performance



Interbeurs Hermes Pensioenfond is g  r activement, ce qui signifie que les performances ne sont pas compar  es    un « benchmark ». Au cours de 2024, le fonds a affich   un rendement de 2,64 %.

Apr  s une fin d'ann  e 2023 optimiste, les actions, en particulier, ont pu se redresser sensiblement au cours du premier semestre. Mais le portefeuille obligataire a   galement contribu   de mani  re l  g  rement positive au r  sultat global.

La politique d'investissement est, comme indiqu   ci-dessus, fortement influenc  e par le l  gislateur. Presque chaque d  cision d'investissement a un impact sur la r  partition entre les diff  rentes cat  gories d'investissements.

Apr  s une solide hausse au cours des derniers mois de 2023, les march  s boursiers ont continu        tablir une s  rie de records cons  cutifs. Bien que la participation    la hausse boursi  re se soit progressivement   largie tant sur le plan sectoriel que g  ographique, ce sont principalement les g  ants technologiques am  ricains qui ont propuls   les principaux indices boursiers vers des sommets encore jamais atteints.

Ainsi, les désormais célèbres 'Magnificent 7' ont été responsables de plus de la moitié de la hausse des marchés américains en 2024. Le sentiment du marché est resté principalement porté par les développements et les perspectives liés à l'intelligence artificielle (générative). Par ailleurs, les actions du secteur financier ont également affiché des performances supérieures à la moyenne, notamment grâce à l'augmentation des revenus d'intérêts et aux gains générés par la volatilité des marchés financiers.

Les marchés européens sont une fois de plus restés nettement en retrait par rapport aux marchés américains, surtout si l'on tient compte de la forte appréciation du dollar américain par rapport à l'euro. Dans un contexte de hausse des prix de l'énergie, de tensions politiques, d'une demande affaiblie en provenance de la Chine pour les biens d'exportation européens, et d'un secteur automobile confronté à des vents contraires conjoncturels et concurrentiels, la croissance économique en Europe est demeurée nettement plus faible que celle des États-Unis.

Grâce à une baisse (plus ou moins) suffisante de l'inflation, les banques centrales, dépendantes des données, des deux côtés de l'Atlantique ont estimé qu'il était temps d'assouplir leur politique monétaire. Tant la Réserve fédérale que la Banque centrale européenne ont abaissé leur taux directeur de 100 points de base. L'espoir d'un atterrissage en douceur est apparu, a disparu, puis est revenu.

La victoire électorale incontestable de Trump a donné un coup de pouce aux marchés boursiers américains, jusqu'à ce que l'impact de son programme économique inflationniste se fasse sentir dans les anticipations de taux d'intérêt de la Fed. En Europe également, le climat est resté morose en raison de la menace d'une hausse des droits de douane américains. À la fin de l'année, le taux des obligations d'État à dix ans était nettement plus élevé qu'au début, tant aux États-Unis (4,6 %) qu'en Allemagne (2,4 %), entraînant une normalisation de la courbe des taux.

Le portefeuille d'actions a réussi à enregistrer un résultat positif en 2024, malgré des conditions de marché difficiles.

Avec des positions dans Amazon (+44.4%), Alphabet (+35%), Apple (+30,1%) et Microsoft (+12,1%), le portefeuille a de nouveau bien profité de l'élan de l'IA, bien que le portefeuille d'actions soit délibérément un peu moins concentré sur les plus grandes entreprises technologiques, dont certaines sont cotées à des valorisations exceptionnellement élevées et présentent donc un risque plus élevé à long terme.

Adobe Systems, qui avait vu sa capitalisation boursière augmenter d'environ 77,3 % en 2023, a corrigé de 25,5 % l'année suivante, n'ayant pas réussi à répondre aux attentes élevées des analystes. ASML (-0,4 %) n'a pas non plus convaincu les marchés en 2024 et a terminé l'année légèrement dans le rouge. Les deux entreprises restent néanmoins des leaders dans leur domaine, avec des perspectives solides à long terme. Les entreprises belges Melexis et X-Fab, actives dans le même secteur qu'ASML, ont également clôturé l'année en baisse.

Les actions bancaires, après une année boursière 2023 mitigée, ont fortement rebondi, notamment grâce à l'augmentation des revenus d'intérêts. Les autres titres du secteur financier ont également bien performé, en particulier VISA (+21,4 %).

En ce qui concerne les holdings, le tableau était contrasté. Ainsi, l'action de Berkshire Hathaway a progressé de 27,1 % l'an dernier, grâce notamment à la hausse du cours d'Apple et à l'augmentation des revenus d'intérêts sur sa gigantesque réserve de liquidités. Investor (+26 %), Ackermans & Van Haaren (+20 %) et Brederode (+11 %) ont également affiché de belles performances. En revanche, Exor (-2,2 %) et Sofina (-3,1 %) n'ont pas réussi à garder la tête hors de l'eau en raison de marchés finaux difficiles.

Les positions dans le segment du luxe ont toutes terminé dans le rouge, en raison d'une demande finale faible en provenance du marché émergent chinois. LVMH a chuté d'environ 13,4 %, tandis que le cours de Moncler a reculé de 8,5 %. Compte tenu des performances persistantes décevantes du conglomérat Kering (maison mère de Gucci), il a été décidé de liquider entièrement la position dans l'action. Avec le recul, cela s'est avéré être la bonne décision : le titre avait déjà perdu 16,5 % depuis le début de l'année et a encore chuté de 28,5 % après la vente.

Les positions dans le secteur de la santé ont affiché des performances plus modestes. L'action de Novo Nordisk a diminué de 10,6 %. Eurofins Scientific a été vendue après avoir été attaquée par un vendeur à découvert bien connu à la fin du premier semestre, ce qui a entraîné une forte chute du titre. Elle a été remplacée par UnitedHealth Group, que le gestionnaire considère comme de meilleure qualité.

Par ailleurs, de belles performances ont été enregistrées par Booking Holdings (+40,1 %), Schneider Electric (+32,5 %) et Cisco Systems (+17,2 %), tandis que Newmont (-10,1 %) et AB InBev (-17,4 %) sont restés à la traîne.

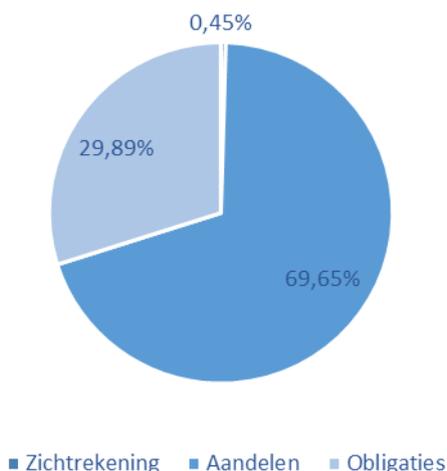
Le gestionnaire a maintenu la stratégie axée sur les entreprises de qualité avec des avantages concurrentiels. Ce sont des entreprises qui peuvent maintenir leurs bénéfices stables en cas de hausse des taux d'intérêt ou de ralentissement de l'économie. Ce type d'entreprises contrôle son avenir et n'est pas dépendant des caprices de l'économie, de la réglementation ou d'autres facteurs externes.

En ce qui concerne les obligations, l'accent reste mis sur la haute qualité et des échéances relativement courtes, ce qui permet de réinvestir opportunément à l'échéance à des taux d'intérêt plus élevés. Sur la base de la courbe des taux actuelle, la préférence continue d'aller vers des titres d'une durée d'environ cinq ans.

Le gestionnaire du fonds n'a apporté aucune modification au processus d'investissement des actions et des obligations décrit ci-après.

Répartition des actifs

Interbeurs Hermes: verdeling activa



À la fin de 2024, l'allocation était la suivante :

- 30% en obligations. La répartition dans cette catégorie est la suivante :
 - 29% en titres d'État européens
 - 39% en obligations privées et convertibles et titres commerciaux d'émetteurs de l'EEE
 - 33% en obligations d'État, privées et convertibles et titres commerciaux d'émetteurs hors de l'EEE
- 70 % en actions. La répartition dans cette catégorie est la suivante :
 - 62% en capitalisations de marché de plus de 3 milliards EUR au sein de l'EEE
 - 20% en capitalisations de marché de moins de 3 milliards EUR au sein de l'EEE
 - 19% en actions d'émetteurs hors de l'EEE

- 0,5% en liquidités.
- 81% du portefeuille étaient investis en euros.

Préférant ne pas s'aligner sur le sentiment des investisseurs, le gestionnaire conserve un portefeuille investi en permanence à 70 % environ en actions, avec une allocation qui vise la qualité à un prix raisonnable, comme décrit ci-dessous.

Le portefeuille obligataire est resté le même en termes de pourcentage, mais l'accent est mis un peu plus sur les obligations d'État que ces dernières années, car le ratio entre le rendement et le risque des obligations d'État s'est considérablement amélioré.

Portefeuille d'actions

La sélection des actions est un processus en trois étapes.

De manière générale, les gestionnaires s'inspirent des sociétés cotées sur les marchés nord-américain et européen.

Pour éviter que le fonds n'ait lui-même une influence majeure sur l'évolution des cours par l'achat ou la vente d'une position, les gestionnaires ne retiennent que les entreprises qui valent plus d'un milliard d'euros en bourse.

Les entreprises de cette sélection restreinte sont soumises à un certain nombre de critères de durabilité stricts.

La stratégie ESG (Environnement, Social et Gouvernance) se compose de deux parties. D'une part, certaines entreprises sont exclues si elles ne répondent pas à des critères de durabilité prédéfinis. D'autre part, les informations pertinentes sur le plan ESG sont toujours intégrées dans les analyses des entreprises, car elles peuvent influencer de manière significative la valorisation et les performances financières escomptées.

Les gestionnaires adoptent une politique d'investissement durable au titre de laquelle les entreprises les plus risquées en termes d'ESG sont évitées. La politique ESG s'applique aux actions, obligations et/ou autres produits financiers.

Vient ensuite l'application d'un certain nombre de paramètres qualitatifs. Les entreprises bénéficieront idéalement d'un avantage concurrentiel, aussi désigné par le terme anglais « moat » (« douve »). Cette métaphore fait référence aux douves profondes qui protégeaient les châteaux médiévaux des assaillants. Grâce à un tel « moat », les entreprises peuvent tenir la concurrence à distance dans certaines circonstances. Dans un contexte normal en effet, toute entreprise dont le service ou le produit connaît le succès sera confrontée après un certain temps à une concurrence qui viendra réduire ses marges initialement élevées. Certaines entreprises parviennent toutefois à maintenir leur avantage concurrentiel. C'est notamment le cas des actifs incorporels tels que les brevets ou les marques. Un brevet protégera de longues années durant une entreprise contre les copies de son invention. Une marque forte est un autre actif incorporel qui incite les consommateurs à payer davantage pour le produit ou service, ce qui gonfle les marges bénéficiaires. Les effets de réseau peuvent inciter les clients potentiels à choisir un produit particulier. Un avantage en termes de coûts est une autre caractéristique qui peut conduire à un avantage concurrentiel durable. Si la base des coûts de votre entreprise est inférieure à celle d'un concurrent, votre entreprise peut proposer le produit ou le service à prix plus avantageux, ce qui incitera les consommateurs à vous choisir. Un volume plus élevé vous permet de devenir encore moins cher, ce qui crée un avantage sur la concurrence. Un dernier exemple d'avantage concurrentiel est la difficulté à changer de fournisseur. Si la mise en œuvre du produit demande beaucoup de temps et d'efforts au client, il aura tendance à rester fidèle à son fournisseur, même si ce dernier augmente ses prix par la suite.

Cependant, même la meilleure entreprise du monde peut être surévaluée. C'est pourquoi les gestionnaires comparent le cours de l'action à la valeur intrinsèque qu'ils calculent. Seules les actions de bonne qualité et dont le prix est raisonnable sont incluses dans la sélection. Autrement dit, la qualité à un prix raisonnable.

Le portefeuille d'obligations

Le portefeuille d'obligations est composé d'obligations d'entreprises ainsi que d'un certain nombre d'obligations d'État. Le gestionnaire n'est pas tenu à une notation minimale. Il sélectionne les débiteurs sur la base de critères stricts :

- Solvabilité : de préférence au minimum 30 %
- Couverture des charges d'intérêts par les liquidités brutes : de préférence au moins 3
- Dettes nettes par rapport aux liquidités brutes : de préférence maximum 3
- De préférence des entreprises qui génèrent des flux de trésorerie disponibles.
- L'évolution de ces facteurs dans le temps.

Après la publication des résultats et des nouvelles importantes, le dossier est examiné.

Au besoin, une obligation peut être vendue avant l'échéance. Le gestionnaire limite ainsi à un minimum absolu les pertes de crédit.

La durée du portefeuille obligataire est passée de 2,81 ans fin 2023 à 2,73 ans fin 2024. La durée donne une indication du rapport risque/potentiel à escompter lors des importantes fluctuations de taux. Un exemple : si le taux du marché grimpe de 1 % par rapport au niveau actuel pendant une courte période, le portefeuille obligataire perd environ 2,7% de sa valeur à cause de cette évolution du taux. Le rendement courant du portefeuille obligataire est passé de 3,37% à 3,77%. Le rendement courant indique le rendement généré par le portefeuille obligataire. Le résultat final dépend de l'évolution des taux, des devises comme le dollar, ainsi que des changements au niveau de l'aversion pour le risque des investisseurs. Ce dernier facteur est reflété par l'écart de taux entre les obligations de notation BBB et AAA.

Voici les principaux changements dans le portefeuille d'actions :

Nouvelles positions dans le portefeuille d'actions :

Newton Mining

Newmont Corporation, fondée en 1916, est une entreprise américaine d'extraction d'or avec des mines aux États-Unis, au Canada, au Mexique, en Argentine, en Australie, au Pérou, au Ghana, au Suriname et en République dominicaine. L'entreprise extrait également du zinc, de l'argent, du cuivre et du plomb en plus de l'or. Newmont est la plus grande entreprise minière d'or au monde et la seule entreprise d'or dans le S&P 500. En 2019, Newmont a acquis la société canadienne Goldcorp pour 10 milliards de dollars. L'entreprise emploie environ 16 600 personnes. En novembre 2023, Newmont a finalisé l'acquisition de l'australienne Newcrest.

UnitedHealth Group

L'assureur maladie américain UnitedHealth (UNH) est l'un des plus rentables de son secteur. UNH utilise de manière ingénieuse la technologie et l'information pour améliorer, simplifier et rendre plus rentable l'ensemble du cycle médical, de la diagnostic au traitement, pour toutes les parties impliquées. La technologie brevetée et la plateforme informatique utilisées ne pourraient pas être facilement reproduites par un concurrent, ce qui confère à UNH un avantage concurrentiel.

UNH tire ses revenus de :

- UnitedHealthcare : assurances maladie pour les employés, les seniors, les militaires, les fonctionnaires, etc.
- Optum : divers services de conseil, administratifs et informatiques pour les hôpitaux, les médecins, les pharmaciens et les entreprises concernant l'administration générale, la

gestion des avantages pharmaceutiques (administration des médicaments pour les employeurs), l'analyse de données, le conseil, l'automatisation et l'amélioration de l'efficacité de l'ensemble du processus. Les sous-divisions sont, par ordre d'importance (les deux premières étant de loin les plus importantes) :

- Optum Rx : Tous les services liés aux pharmacies et à la fourniture de médicaments aux patients. Optum ne possède pas de pharmacies, mais gère l'administration des individus, des employeurs et des assureurs maladie. Il négocie les prix avec les pharmacies et détermine quels médicaments doivent être fournis. Optum est également responsable de la gestion administrative complète des réclamations pharmaceutiques et du traitement des ordonnances (y compris la vérification de la couverture d'assurance, le traitement des paiements et la fourniture d'informations aux individus, par exemple sur la récupération de leurs médicaments). Optum propose également des services de pharmacie par correspondance. Toutes les données générées sont analysées pour rendre le système continuellement plus efficace.
- Optum Health : comprend, entre autres, la coordination des soins pour les personnes atteintes de maladies complexes. Optum Health propose également des programmes de soins de santé mentale et de traitement des addictions. Il offre des initiatives de santé et de bien-être pour les employés, la prévention des maladies et la promotion de la santé sur le lieu de travail. Optum Health propose également des services de conseil aux prestataires de soins de santé et aux organisations de soins de santé.
- Optum Insight : comprend l'analyse de données, le conseil et les solutions technologiques pour les prestataires de soins de santé et les organisations de soins de santé. Il s'agit notamment d'outils informatiques qui améliorent l'efficacité opérationnelle, tels que l'administration des dossiers médicaux électroniques, les systèmes de gestion de cabinet, mais aussi des outils pour les études de marché et la détermination d'une prime appropriée en fonction de l'état de santé de la population desservie par un assureur.

Amazon

Amazon est l'une des plus grandes entreprises de commerce électronique et de cloud computing au monde. A l'origine un vendeur en ligne de livres a progressivement étendu ses activités aux DVD, téléchargements MP3, logiciels, jeux vidéo, appareils électroniques, vêtements, meubles, alimentation, jouets, bijoux, etc. Contrairement à son homologue chinois Alibaba, Amazon possède également des entrepôts et des stocks en plus de ses activités de commerce électronique pur. Amazon Web Services (AWS) est le leader du marché dans l'espace cloud public (stockage de données).

Salesforce

Salesforce.com développe des logiciels axés sur la gestion de la relation client (CRM). Le logiciel comprend des outils intégrés couvrant tout, de la gestion des clients, du service client, du marketing, des ventes, du service, des réseaux sociaux et des outils d'analyse. La plupart des applications sont basées sur le cloud. L'entreprise propose des abonnements et des services de support (94 % des revenus).

Salesforce divise ses revenus en quatre catégories, qui sont à peu près équivalentes en termes de revenus :

- Marketing and Commerce Cloud : pour le marketing personnalisé et la communication avec les (potentiels) clients.
- Sales Cloud : données sur les clients, les prospects, les progrès, le matériel analytique, les contrats et les factures.
- Service Cloud : pour un service client personnalisé et un support, l'établissement de calendriers de maintenance et de suivi, avec ou sans applications de communication intégrées (chat, vidéo en direct, réseaux sociaux, téléphone, SMS, etc.).
- Salesforce Platform and Other (Customer 360 Platform) : "Platform-as-a-service" : partie modulaire où les clients peuvent moduler ou développer leurs propres

applications ou où il y a de la place pour des applications supplémentaires (développées par Salesforce ou par des tiers).

L'entreprise adopte une stratégie active de "buy-and-build" : elle effectue régulièrement des acquisitions, qui sont ajoutées et intégrées à l'ensemble pour rendre l'ensemble de plus en plus précieux.

D'Ieteren

D'Ieteren Group est une holding bruxelloise fondée en 1805, qui regroupe aujourd'hui six activités principales :

- D'Ieteren Automotive (100 %) : le plus grand distributeur automobile en Belgique, avec une part de marché de plus de 22 %. Il distribue les véhicules du groupe Volkswagen, notamment Volkswagen, Audi, Bentley, Porsche, Bugatti, Lamborghini, Seat et Skoda.
- Belron (50,3 %) : leader mondial dans la réparation et le remplacement de vitrages automobiles. L'entreprise est active dans 37 pays et est connue en Belgique sous la marque Carglass.
- PHE (100 %) : fournisseur européen de pièces détachées et de services pour véhicules et camions. Fondée en 1962, l'entreprise est aujourd'hui active en France, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg et aux Pays-Bas.
- TVH Parts (40 %) : entreprise basée à Waregem, spécialisée dans les pièces détachées pour chariots élévateurs, machines industrielles, de construction et agricoles. TVH Parts est présente dans 26 pays sur tous les continents, avec environ 81 sites et 4 500 employés.
- Moleskine (100 %) : développe et commercialise des carnets de notes, avec une présence mondiale.
- D'Ieteren Immo (100 %) : regroupe les activités immobilières du groupe, avec 36 sites sous gestion.

Lotus Bakeries

Lotus Bakeries est un producteur bien connu de spéculoos, biscuits, pâtes à tartiner, glaces et autres produits. Parmi ses marques emblématiques figurent Lotus, Lotus Biscoff, Lotus Dinosaurus, Lotus Suzy, Peijnenburg et Annas. Grâce à des acquisitions ciblées, Lotus Bakeries accélère sa croissance internationale. Depuis 2015, l'entreprise se concentre également sur le marché des en-cas sains et naturels.

Adyen

Adyen est une entreprise de technologie financière (« fintech ») qui a développé une plateforme intégrée permettant de traiter et de régler les paiements pour de grandes entreprises de commerce en ligne telles que eBay, Amazon, Etsy, Booking.com et Shopify, ainsi que pour des multinationales comme Ryanair, Uber, Oracle, H&M, LVMH et Adidas. L'entreprise est active à l'échelle mondiale et comptait 4 196 employés à la fin de l'année 2023.

GBL

Groupe Bruxelles Lambert (GBL) est une société de portefeuille qui se concentre sur un nombre limité d'entreprises dans lesquelles elle peut jouer un rôle d'actionnaire professionnel. GBL a enregistré d'excellentes performances pendant de nombreuses années sous la direction du baron Albert Frère, et est devenue l'une des plus grandes holdings cotées en bourse en Europe.

Cependant, en raison notamment des évolutions dans le secteur de l'énergie, les performances ont quelque peu ralenti au cours des dernières années du mandat de Frère. En effet, GBL avait constitué d'importantes participations dans Total et Engie (anciennement GDF Suez).

En 2012, Albert Frère a passé le flambeau à Gérard Lamarche (ancien directeur financier de GDF Suez) et à Ian Gallienne, son gendre. Ce changement a insufflé une nouvelle dynamique et a progressivement réorienté la stratégie du groupe.

Le portefeuille de GBL comprend actuellement les participations suivantes :

- Imerys : producteur de matériaux de construction
- SGS : entreprise spécialisée dans l'inspection, l'analyse et la vérification (certification de la conformité des produits aux normes)
- Adidas : fabricant d'articles de sport (principalement des chaussures)
- Pernod Ricard : producteur de spiritueux
- Umicore : technologie des matériaux et recyclage
- Private Equity : comprend des investissements en capital privé, à la fois indirects (via Sienna/GBL Capital) et directs (Webhelp, Affidea, Sanoptis, Canyon, Voodoo, Parques Reunidos)

Diverses obligations

- € EQT 6.4.2022-2028 2,375 %
- € France 25.5.2017-2028 0,75 %

Positions abandonnées :

Cisco Systems

Cisco est le leader mondial des réseaux pour Internet et fournit du matériel, des logiciels et des services. Il occupe des positions de leader dans les routeurs et les commutateurs avec des applications dans le stockage de données/centres de données, les téléconférences, la sécurité informatique (firewalls, anti-spam, logiciels anti-ransomware, etc.), la télévision numérique et la téléphonie Internet. Cisco compte environ 80 000 employés répartis dans 165 pays.

Fortinet

Fortinet, fondée en 2000, est un fournisseur américain de services de cybersécurité intégrés pour les petites et grandes entreprises, ainsi que pour les institutions gouvernementales. Grâce à ses produits phares FortiGate et FortiGuard, l'entreprise propose des applications de sécurité réseau telles que des firewalls, anti-spam, prévention des intrusions, VPN et prévention des fuites de données. Fortinet propose également des services tels que la sécurité des e-mails et du cloud, le conseil, la formation et le support technique. L'entreprise détient une part de marché d'environ 11 % et emploie environ 8 200 personnes.

Check Point Software Technologies

Check Point Software Technologies est un fournisseur mondial de services de cybersécurité intégrés pour les entreprises et les institutions gouvernementales. Cela inclut la sécurité réseau, la sécurité des données, la sécurité mobile et les services liés. L'introduction en bourse de l'entreprise sur le marché technologique Nasdaq date de février 1996. L'entreprise a plus de 100.000 clients dans le monde entier.

Les produits et services sont divisés en trois catégories gérées sur une même plateforme appelée Infinity Vision :

- Quantum : sécurité pour les réseaux d'entreprise et les centres de données. Check Point obtient depuis 21 ans le statut de leader dans ce domaine de la part du cabinet de recherche indépendant Gartner.
- Harmony : sécurité pour l'accès des utilisateurs au bureau, en déplacement et à domicile. Cette division est devenue très pertinente suite à la pandémie.
- CloudGuard : sécurité des applications cloud publiques (par exemple, DropBox, Office365, etc.) et des applications cloud privées fonctionnant sur des serveurs publics tels qu'Amazon Web Services, Microsoft Azure ou Google Cloud Platform.

Check Point propose également une solution complète appelée Infinity Total Protection qui regroupe les trois segments ci-dessus en une seule formule d'abonnement.

Kering

- Le groupe Pinault était actif dans le commerce du bois dans les années 60. Au début des années 90, le grand magasin "Au Printemps" a été acquis, après quoi le nom a été changé en Pinault-Printemps-Redoute (PPR). À la fin des années 90, l'accent a été mis sur le secteur du luxe, avec l'achat d'une participation de 42 % dans Gucci en 1999, plus tard étendue à 100 %. Après l'acquisition de plusieurs marques de luxe, le nom a été changé en 2013 pour "Kering". Kering est également propriétaire de la célèbre marque "Yves Saint Laurent".
- Les participations dans le secteur de la vente au détail (grands magasins, chaînes de magasins) ont été progressivement vendues (de 2004 à 2013).
- La participation dans la marque de sport Puma, achetée en 2007, a été en grande partie distribuée aux actionnaires.
- Aujourd'hui, Kering est donc presque exclusivement actif dans le secteur du luxe.
- La famille Pinault contrôle Kering via la holding Artémis, qui détient environ 41 % des actions (et 57 % des droits de vote).
- Répartition géographique des revenus de Kering :
 - Asie : 35 %
 - Europe de l'Ouest : 28 %
 - Amérique du Nord : 23 %
 - Reste : 14 %

Eurofins Scientific

Fondée en 1987, Eurofins Scientific est l'un des plus grands acteurs dans le domaine des tests bio-analytiques, principalement spécialisée dans l'analyse environnementale (sol, eau et air), l'analyse alimentaire et les analyses pour les secteurs pharmaceutique et médical (par exemple, analyses de sang et d'ADN). Grâce à une longue série d'acquisitions, le groupe a pu constituer un réseau de plus de 940 laboratoires répartis en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, ainsi qu'en Asie. Eurofins emploie plus de 61 000 personnes et dispose d'un portefeuille de plus de 200 000 méthodes analytiques.

Syensqo

Syensqo a été scindée en décembre 2023 de l'entreprise chimique belge Solvay. L'entreprise est principalement active dans la chimie de spécialité, répartie comme suit :

- Materials : Polymères de spécialité et matériaux composites
 - Solutions : Novecare, Technology Solutions, Aroma Performance et Oil & Gas
- L'entreprise compte 13 200 employés et possède 62 sites à travers le monde

Aalberts

Aalberts est un groupe de technologies industrielles dont les activités principales se répartissent comme suit :

- **Installation technology** : Conception et production de systèmes de tuyauterie et de raccords (y compris en plastique) pour l'acheminement de l'eau ou du gaz, destinés au chauffage, à la climatisation, à l'eau potable ou aux systèmes de sprinklers, dans des habitations résidentielles, des bâtiments commerciaux ou des installations industrielles.
- **Material technology** : Traitement des matériaux par chaleur ou traitement de surface, principalement pour l'industrie aéronautique ou énergétique (par exemple, des revêtements très résistants pour turbines, ailes ou trains d'atterrissage).
- **Climate technology** : Développement et production de systèmes de contrôle complets pour l'eau ou l'air, destinés au chauffage, au refroidissement et à la ventilation, tant pour les bâtiments résidentiels que commerciaux.
- **Industrial technology** : Conception et fabrication de solutions, matériaux ou composants sur mesure permettant de réguler des gaz et des liquides dans des conditions environnementales souvent extrêmes (pressions ou températures très élevées).

Environ 59 % du chiffre d'affaires est réalisé en Europe, 25 % aux États-Unis, 11 % en Europe de l'Est et en Russie, et 5 % dans d'autres pays.

L'entreprise a été fondée par Jan Aalberts, qui détient encore 13,27 % des actions. Par le passé, la société a connu une forte croissance grâce à une stratégie d'acquisitions ciblées (« buy-and-build »), permettant une synergie immédiate via le cross-selling, rendant chaque acquisition rapidement rentable.

Veeva Systems

Veeva Systems est une entreprise technologique américaine spécialisée dans les logiciels cloud pour l'industrie médicale. Elle emploie actuellement environ 7 200 personnes et son siège social est situé à Pleasanton, en Californie.

L'entreprise a été fondée en 2007 par l'actuel CEO Peter Gassner et Matt Wallach. Ancien employé de Salesforce.com, Peter Gassner a perçu le besoin d'un logiciel cloud spécialisé, doté de fonctionnalités supplémentaires, spécifiquement conçu pour l'industrie (bio)pharmaceutique.

Voici les deux principaux produits de l'entreprise :

- **Veeva Commercial Cloud** : il s'agit essentiellement d'une plateforme CRM spécifiquement destinée aux équipes de vente et de marketing des entreprises (bio)pharmaceutiques. Cette application cloud permet aux représentants commerciaux de gérer une base de données personnelle des visites médicales, de la distribution d'échantillons, des retours sur les produits, de la planification d'événements, etc.
- **Veeva Vault** : une plateforme modulaire axée sur quatre éléments clés : les données cliniques, la réglementation, le contrôle qualité et la sécurité. Les modules proposés avec cette plateforme sont utilisés, entre autres, pour collecter et analyser des données cliniques, créer du matériel marketing conforme aux exigences réglementaires, ou encore constituer des dossiers de demande d'approbation auprès des autorités (comme la FDA).

L'entreprise continue d'élargir son offre de modules avec de nouvelles fonctionnalités, renforçant ainsi l'ancrage de Veeva Systems auprès de ses clients.

Diverses obligations :

- € Barry Callebaut 24.5.2016-2024 2,375 % : remboursée à l'échéance
- € Belgique 22.6.2014-2024 2,6 % : remboursée à l'échéance

2.9 Politique future

Actions

Sauf circonstances exceptionnelles, le portefeuille restera à environ 70 % du total investi selon les critères de sélection énumérés dans la politique.

Obligations

Le gestionnaire privilégie une combinaison saine d'obligations d'État et d'obligations d'entreprises de bonne qualité, afin que le portefeuille obligataire constitue un tampon pour le portefeuille d'actions. Les monnaies et débiteurs faibles seront évités pour minimiser les risques.

Liquidités

La position en liquidités restera maintenue à un niveau minimum ; elle sert à compenser les sorties.

2.10 Classe de risque

La valeur d'une part peut augmenter ou diminuer, ainsi, l'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise.

Un indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé conformément aux dispositions du règlement 583/2010. Celui-ci donne une indication numérique du rendement possible du fonds, mais également du risque qui l'accompagne, calculé dans la monnaie de référence du fonds. L'indicateur est basé sur la volatilité du fonds et se présente sous forme d'un nombre compris entre 1 et 7. Un chiffre plus élevé présente un rendement potentiel plus élevé, mais ce rendement est également plus imprévisible. Des pertes plus élevées sont également possibles. La plus basse catégorie n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Toutefois, comparé à un chiffre plus élevé, un chiffre inférieur présente en principe un rendement plus faible, mais un rendement plus prévisible.

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est régulièrement évalué et peut augmenter ou diminuer sur base des données historiques. Les données historiques ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

Le chiffre le plus récent est repris dans l'informations clés pour l'investisseur dans le paragraphe « Profil de risque et de rendement ».

Interbourse Hermes Fonds de Pension se situe dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7.

2.11 Description des principaux risques auxquels est confrontée la société

Vous trouverez ci-dessous, pour chaque compartiment de la société, un tableau récapitulatif des différents risques. L'évaluation du profil de risque de chaque compartiment se base sur la recommandation de l'association belge des Asset Managers, qu'il est possible de consulter sur son site Internet www.beama.be :

	INTERBOURSE HERMES FONDS DE PENSION
Risque de marché	ELEVE
Risque de crédit	MOYEN
Risque de dénouement	FAIBLE
Risque de liquidité	FAIBLE
Risque de change	FAIBLE
Risque de conservation	NEANT
Risque de rendement	ELEVE
Risque de concentration	FAIBLE
Risque sur le capital	NEANT
Risque de flexibilité	NEANT
Risque d' inflation	MOYEN
Facteurs externs	FAIBLE
Risque de durabilité	FAIBLE

Conformément à l'article 3:6 du code des sociétés, il y a lieu de communiquer également ce qui suit:

- Le bilan et le compte de résultat présentent une image fidèle du développement et des résultats de l'organisme de placement collectif. Le tableau ci-dessus décrit les principaux risques et sources d'incertitude auxquels est confronté l'organisme de placement collectif.
- Pour une analyse des circonstance susceptibles d'influencer sensiblement l'évolution de l'organisme de placement collectif, le lecteur est renvoyé au paragraphe « Politique future» dans le rapport de gestion décrit ci-dessous, par compartiment.
- L'organisme de placement collectif n'effectue aucune activité dans le domaine de la recherche et du développement.
- L'organisme de placement collectif ne dispose pas de succursales.
- Lors de la fixation et de l'application des règles de valorisation, on part toujours de l'hypothèse de la continuité de l'activité de l'organisme de placement collectif, même si le bilan affiche une perte reportée ou si le compte de résultat affiche une perte pendant deux exercices comptables consécutifs.
- Le profil de risque de l'organisme de placement collectif mentionné dans le prospectus donne un aperçu de la maîtrise des risques.
- Les éventuels conflits d'intérêt ou événements spéciaux sont décrits ci-dessous dans le rapport, dans le paragraphe « Notes » de chaque compartiment.

2.12 Affectation des résultats

Le résultat des fonds de pension est toujours capitalisé

3 Bilan

	31/12/24 en EUR	31/12/23 en EUR
Section 1re. - Schéma du bilan		
TOTAL ACTIF NET	35.039.250,71	37.050.503,91
I Actifs immobilisés	0,00	0,00
A. Frais d'établissement et d'organisation		
B. Immobilisations incorporelles		
C. Immobilisations corporelles		
II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	34.923.695,46	36.548.356,63
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	9.435.156,38	8.912.630,91
b. Autres titres de créance		
B. Instruments du marché monétaire	991.830,00	1.649.928,30
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	24.496.709,08	25.046.980,62
b. OPC à nombre fixe de parts		938.816,80
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières		
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
III Créances et dettes à plus d'un an	0,00	0,00
A. Créances		
B. Dettes		
IV Créances et dettes à un an au plus	15.178,97	30.327,54
A. Créances		
a. Montants à recevoir	15.342,32	30.327,54
b. Avoirs fiscaux		
c. Collatéral		
d. Autres		
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-163,35	
b. Dettes fiscales (-)		
c. Emprunts (-)		
d. Collatéral (-)		
e. Autres (-)		
V Dépôts et liquidités	159.596,35	535.830,43
A. Avoirs bancaires à vue	159.596,35	535.830,43
B. Avoirs bancaires à terme		
C. Autres		
VI Comptes de régularisation	-59.220,07	-64.010,69
A. Charges à reporter		2.008,60
B. Produits acquis	112.106,37	114.885,55
C. Charges à imputer (-)	-171.326,44	-180.904,84
D. Produits à reporter (-)		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	35.039.250,71	37.050.503,91
A. Capital	34.136.090,24	33.205.058,54
B. Participations au résultat	-96.558,82	-115.330,22
C. Résultat reporté	0,00	0,00
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	999.719,29	3.960.775,59

Section 2. - Postes hors bilan

I Sûretés réelles (+/-)	0,00	0,00
A. Collatéral (+/-)		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
b. Liquidités/dépôts		
B. Autres sûretés réelles (+/-)		

0,00	0,00

	a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
	b. Liquidités/dépôts		
II	Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)	0,00	0,00
	A. Contrats d'option et warrants achetés		
	B. Contrats d'option et warrants vendus		
III	Montants notionnels des contrats à terme (+)	0,00	0,00
	A. Contrats à terme achetés		
	B. Contrats à terme vendus		
IV	Montants notionnels des contrats de swap (+)	0,00	0,00
	A. Contrats de swap achetés		
	B. Contrats de swap vendus		
V	Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)	0,00	0,00
	A. Contrats achetés		
	B. Contrats vendus		
VI	Montants non appelés sur actions	0,00	0,00
VII	Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
VIII	Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
IX	Instruments financiers prêtés	0,00	0,00

4 Compte de résultats

		31/12/24	31/12/23
		en EUR	en EUR
Section 3. - Schéma du compte de résultats			
I	Réductions de valeur, moins-values et plus-values	737.493,74	3.743.971,09
A.	Obligations et autres titres de créance		
a.	Obligations	259.822,33	393.923,45
b.	Autres titres de créance		
B.	Instruments du marché monétaire	39.251,70	6.739,60
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a.	Actions	127.105,66	3.524.196,06
b.	OPC à nombre fixe de parts		-85.184,00
c.	Autres valeurs assimilables à des actions		
D.	Autres valeurs mobilières		
E.	OPC à nombre variable de parts		
F.	Instruments financiers dérivés		
G.	Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H.	Positions et opérations de change		
a.	Instruments financiers dérivés		
b.	Autres positions et opérations de change	311.314,05	-95.704,02
II	Produits et charges des placements	896.816,07	840.056,73
A.	Dividendes	702.943,06	650.876,09
B.	Intérêts (+/-)		
a.	Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	195.633,95	215.045,25
b.	Dépôts et liquidités	21.810,76	10.112,10
c.	Collatéral (+/-)		
C.	Intérêts d'emprunts (-)		
D.	Contrats de swap (+/-)		
E.	Précomptes mobiliers (-)		
a.	D'origine belge		
b.	D'origine étrangère	-23.571,70	-35.976,71
F.	Autres produits provenant de placements		
III	Autres produits	0,00	0,00
A.	Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B.	Autres		
IV	Coûts d'exploitation	-634.590,52	-623.252,23
A.	Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-4.681,68	-11.148,60
B.	Charges financières (-)		
C.	Rémunération due au dépositaire (-)	-14.647,29	-9.118,71
D.	Rémunération due au gestionnaire (-)		
a.	Gestion financière	-284.290,57	-278.269,40
b.	Gestion administrative et comptable	-73.841,70	-72.277,77
c.	Rémunération commerciale	-210.448,87	-205.991,62
E.	Frais administratifs (-)		
F.	Frais d'établissement et d'organisation (-)		
G.	Rémunérations, charges sociales et pensions (-)		
H.	Services et biens divers (-)	-13.220,71	-11.166,80
I.	Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J.	Taxes	-32.411,32	-34.271,72
K.	Autres charges (-)	-1.048,38	-1.007,61
	Produits et charges de l'exercice	262.225,55	216.804,50
	SOUS-TOTAL II + III + IV	262.225,55	216.804,50

V	Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	999.719,29	3.960.775,59
VI	Impôts sur le résultat	0,00	0,00
VII	Résultat de l'exercice (du semestre)	999.719,29	3.960.775,59

Section 4. - Affectations et prélèvements

I.	Bénéfice (Perte) à affecter	903.160,47	3.845.445,37
a.	Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent		
b.	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	999.719,29	3.960.775,59
c.	Participations au résultat perçues (Participations au résultat versées)	-96.558,82	-115.330,22
II.	(Affectations au) Prélèvements sur le capital	-903.160,47	-3.845.445,37
III.	Bénéfice à reporter (Perte à reporter)	0,00	0,00
IV.	(Distribution des dividendes)	0,00	0,00

5 Résumé des règles d'évaluation

5.1 Résumé des règles

La détermination de la valeur de l'actif, du passif et du compte de résultat se fait selon les dispositions régies dans l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts à la façon suivante :

- a) S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers assurant des cotations permanentes de cours acheteurs et vendeurs, ce sont les cours acheteurs actuels formés sur ce marché qui sont retenus pour procéder à l'évaluation ; s'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu pour procéder à l'évaluation à la juste valeur ;
- b) Si le cours acheteur actuel ou le cours vendeur actuel ne sont pas disponibles, c'est le prix de la transaction la plus récente qui est retenu pour procéder à l'évaluation à la juste valeur, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction ;
- c) Si, pour un élément du patrimoine déterminé, il existe un marché organisé ou un marché de gré à gré, mais que ce marché n'est pas actif et que les cours qui s'y font ne sont pas représentatifs de la juste valeur, ou si, pour un élément du patrimoine déterminé, il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, l'évaluation à la juste valeur est opérée sur la base de la juste valeur actuelle d'éléments du patrimoine similaires pour lesquels il existe un marché actif, à condition que cette juste valeur soit adaptée en tenant compte des différences entre les éléments du patrimoine similaire ;
- d) Si, pour un élément du patrimoine déterminé, la juste valeur d'éléments du patrimoine similaires est inexistante, la valeur de l'élément concerné est déterminée en recourant à d'autres techniques de valorisation, à condition que ces techniques utilisent au maximum des données de marché, soient conformes aux méthodes économiques communément acceptées pour l'évaluation d'instruments financiers et soient régulièrement calibrées et testées quant à leur validité en utilisant les prix des transactions courantes sur le marché qui portent sur l'élément du patrimoine concerné. Il convient également de tenir compte, lors de l'évaluation, de leur caractère incertain dû au risque que les contreparties concernées ne puissent pas honorer leurs engagements;
- e) Sans préjudice du traitement des intérêts courus les actifs et passifs suivants sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur qui leur ont été appliquées et des remboursements qui sont entre-temps intervenus:
 - 1) les avoirs à vue sur des établissements de crédit
 - 2) les engagements en compte courant envers de établissements de crédit
 - 3) les montants à recevoir et à payer à court terme, autres que ceux concernant des établissements de crédit
 - 4) les avoirs fiscaux et dettes fiscales
 - 5) les autres dettes
- f) Les créances à terme qui ne sont pas représentées par de valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire négociable, sont évaluées à leur juste valeur sur base du cours de clôture;

- g) Les contrats d'option sur actions ou indice d'action sont évalués sur base de la juste valeur de leur prime. Les différences résultant des variations de valeur des primes des contrats d'option sont imputées au compte de résultats comme réduction de valeur ou plus-value non réalisée. En cas d'exercice des contrats d'option, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. En cas de clôture du contrat sans exécution, la prime originale payée ou reçue est imputée comme réduction de valeur réalisée ou plus-value réalisée. Les valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants doivent être portées dans les postes hors bilan.
- h) Les contrats à terme, tels que les futures, les forward rate agreements et les exchange rate agreements sont traités comme suite ;
 Les montants notionnels de ces contrats doivent être portés dans les postes hors bilan. Par montant notionnel d'un future, il faut entendre la taille du contrat (lotsize), multipliée par, d'une part, la valeur d'achat ou de vente convenue de l'instrument sous-jacent et d'autre part, le nombre de contrat achetés ou vendus. Ce montant est adapté dans les postes hors bilan en cas de modification du nombre de contrats de future.
 Les variations de valeur (variation margin) sont portées, d'une part, au compte de résultats et, d'autre part, au bilan, sous les postes concernés qui sont subdivisés en fonction de l'instrument sous-jacent.
 Les dépôts de garantie en matière de futures (initial margin) constituent des garanties financières et doivent, par conséquent, être comptabilisé et évalués ainsi.

Pour obtenir l'actif net, l'évaluation ainsi obtenue est diminuée des engagements de la Société.

5.2 Taux de change

	31/12/2024	31/12/2023
1 EUR	1,0354 USD	1,1039 USD
	11,46 SEK	11,1375 SEK
	7,4577 DKK	7,4552 DKK
	4,2792 PLN	4,343 PLN

6 Composition des avoirs et chiffres-clés

6.1 Composition des avoirs au 31/12/2024

Dénomination	Quantité	Devise	Cours	Évaluation	% en possession fonds	% Portefeuille	% Actif Net
I. valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés							
Actions et autres valeurs assimilables à des actions							
Actions							
Belgique							
ACKERMANS & VAN HAAREN	6.650	EUR	190,50	1.266.825,00		3,63%	3,62%
AGEAS	13.775	EUR	46,90	646.047,50		1,85%	1,84%
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	10.000	EUR	48,25	482.500,00		1,38%	1,38%
CARE PROPERTY INVEST	46.300	EUR	11,42	528.746,00		1,51%	1,51%
COFINIMMO	7.391	EUR	55,60	410.939,60		1,18%	1,17%
D'ITEREN GROUP	750	EUR	160,70	120.525,00		0,35%	0,34%
GIMV NV	17.000	EUR	40,10	681.700,00		1,95%	1,95%
GROUPE BRUXELLES LAMBERT NV	2.500	EUR	66,05	165.125,00		0,47%	0,47%
KBC ANCORA	24.574	EUR	50,50	1.240.987,00		3,55%	3,54%
LOTUS BAKERIES	15	EUR	10.780,00	161.700,00		0,46%	0,46%
MELEXIS	6.292	EUR	56,50	355.498,00		1,02%	1,01%
SOFINA	3.800	EUR	218,40	829.920,00		2,38%	2,37%
SOLVAY SA	10.000	EUR	31,16	311.600,00		0,89%	0,89%
TINC COMM VA	68.002	EUR	11,02	749.382,04		2,15%	2,14%
			Total	9.252.545,14		26,49%	26,41%
Danemark							
NOVO NORDISK A/S-B	6.000	DKK	624,20	502.192,36		1,44%	1,43%
			Total	502.192,36		1,44%	1,43%
Etats-Unis							
ACCENTURE PLC-CL A	975	USD	351,79	331.268,35		0,95%	0,95%
ADOBE INC	746	USD	444,68	320.389,49		0,92%	0,91%
ALPHABET INC-CL C	4.500	USD	190,44	827.680,12		2,37%	2,36%
AMAZON.COM INC	1.900	USD	219,39	402.589,34		1,15%	1,15%
BERKSHIRE HATHAWAY INC-CL B	1.400	USD	453,28	612.895,50		1,75%	1,75%
BOOKING HOLDINGS INC	75	USD	4.968,42	359.891,35		1,03%	1,03%
MICROSOFT CORP	2.412	USD	421,50	981.898,78		2,81%	2,80%
NEWMONT CORP	9.000	USD	37,22	323.527,14		0,93%	0,92%
SALESFORCE INC	400	USD	334,33	129.159,75		0,37%	0,37%
UNITEDHEALTH GROUP INC	615	USD	505,86	300.467,36		0,86%	0,86%
VISA INC-CLASS A SHARES	1.000	USD	316,04	305.234,69		0,87%	0,87%
			Total	4.895.001,87		14,02%	13,97%
France							
HERMES INTERNATIONAL	150	EUR	2.322,00	348.300,00		1,00%	0,99%
L'OREAL	1.560	EUR	341,85	533.286,00		1,53%	1,52%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	1.575	EUR	635,50	1.000.912,50		2,87%	2,86%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	6.700	EUR	240,90	1.614.030,00		4,62%	4,61%
			Total	3.496.528,50		10,01%	9,98%
Italie							
MONCLER SPA	16.000	EUR	50,98	815.680,00		2,34%	2,33%
			Total	815.680,00		2,34%	2,33%
Luxembourg							
BREDERODE	10.000	EUR	111,00	1.110.000,00		3,18%	3,17%
			Total	1.110.000,00		3,18%	3,17%
Pays-bas							
ADYEN NV	120	EUR	1.437,00	172.440,00		0,49%	0,49%
ASML HOLDING NV	1.300	EUR	678,70	882.310,00		2,53%	2,52%
EUROCOMMERCIAL PROPERTIES NV	17.826	EUR	22,20	395.737,20		1,13%	1,13%
EXOR NV	12.825	EUR	88,55	1.135.653,75		3,25%	3,24%
FERRARI	2.405	EUR	412,40	991.822,00		2,84%	2,83%
			Total	3.577.962,95		10,25%	10,21%
Pologne							
WARSAW STOCK EXCHANGE	45.000	PLN	40,45	425.371,56		1,22%	1,21%
			Total	425.371,56		1,22%	1,21%
Suède							

INVESTOR AB-B SHS	16.500	SEK	292,70	421.426,70	1,21%	1,20%
			Total	421.426,70	1,21%	1,20%
Total actions et autres valeurs assimilables à des actions				24.496.709,08	70,14%	69,91%
Obligations et autres titres de créance						
Obligations						
Obligations d'état et obligations garanties d'état						
Belgique						
BELGIUM (EUR) 0% 20-27 22.10	900.000	EUR	93,8920%	845.028,00	2,42%	2,41%
OLO 77 (EUR) 1% 16-26 22.06	900.000	EUR	98,2370%	884.133,00	2,53%	2,52%
			Total	1.729.161,00	4,95%	4,93%
France						
FRANCE O.A.T. (EUR) 0,75% 17-28 25.05	300.000	EUR	94,4390%	283.317,00	0,81%	0,81%
			Total	283.317,00	0,81%	0,81%
Obligations privés						
Belgique						
ATENOR GROUP S (EUR) 3,4% 21-27 08.02	400.000	EUR	95,0260%	380.104,00	1,09%	1,08%
BEKAERT SA (EUR) 2,75% 19-26 25.10	200.000	EUR	98,2910%	196.582,00	0,56%	0,56%
FRANZ COLRUYT NV (EUR) 4,25% 23-28 21.02	360.000	EUR	102,1220%	367.639,20	1,05%	1,05%
IMMOBEL SA (EUR) 3% 21-28 12.05	375.000	EUR	86,5730%	324.648,75	0,93%	0,93%
KINEPOLIS GROUP (EUR) 2,9% 17-27 15.12	500.000	EUR	84,4000%	422.000,00	1,21%	1,20%
SOFINA SA (EUR) 1% 21-28 23.09	400.000	EUR	90,0480%	360.192,00	1,03%	1,03%
UCB SA (EUR) 1% 21-28 30.03	400.000	EUR	93,2390%	372.956,00	1,07%	1,06%
VGP NV (EUR) 2,25% 22-30 17.01	500.000	EUR	91,2110%	456.055,00	1,31%	1,30%
VGP NV (EUR) 3,5% 18-26 19.03	130.000	EUR	99,1740%	128.926,20	0,37%	0,37%
			Total	3.009.103,15	8,62%	8,59%
Canada						
ALIMEN COUCHE (EUR) 1,875% 16-26 06.05	500.000	EUR	98,7150%	493.575,00	1,41%	1,41%
			Total	493.575,00	1,41%	1,41%
Emirates Arabes						
EMIRATES TELECOM (EUR) 2,75% 14-26 18.06	500.000	EUR	99,5720%	497.860,00	1,43%	1,42%
			Total	497.860,00	1,43%	1,42%
Etats-Unis						
ALPHABET INC (USD) 1,1% 20-30 15.08	450.000	USD	83,0840%	361.095,23	1,03%	1,03%
DANAHER CORP (EUR) 2,5% 20-30 30.03	300.000	EUR	97,9410%	293.823,00	0,84%	0,84%
DOVER CORP (EUR) 0,75% 19-27 04.11	500.000	EUR	94,4990%	472.495,00	1,35%	1,35%
MANPOWERGROUP (EUR) 1,75% 18-26 22.06	100.000	EUR	98,2340%	98.234,00	0,28%	0,28%
PVH CORP (EUR) 3,125% 17-27 15.12	300.000	EUR	99,6820%	299.046,00	0,86%	0,85%
THERMO FISHER (EUR) 1,45% 17-27 16.03	500.000	EUR	97,4530%	487.265,00	1,40%	1,39%
			Total	2.011.958,23	5,76%	5,74%
Irlande						
SMURFIT KAPPA (EUR) 1,5% 19-27 15.09	350.000	EUR	96,9120%	339.192,00	0,97%	0,97%
			Total	339.192,00	0,97%	0,97%
Luxembourg						
MEDTRONIC GLOBAL (EUR) 1,125% 19-27 07.3	400.000	EUR	96,6610%	386.644,00	1,11%	1,10%
MOHAWK CAPITAL (EUR) 1,75% 20-27 12.06	300.000	EUR	97,6700%	293.010,00	0,84%	0,84%
			Total	679.654,00	1,95%	1,94%
Suède						
EQT (EUR) 2,375% 22-28 06.04	400.000	EUR	97,8340%	391.336,00	1,12%	1,12%
			Total	391.336,00	1,12%	1,12%
Total obligations et autres titres de créance				9.435.156,38	27,02%	26,93%
Instruments du marché monétaire						
Instruments du marché monétaire d'état et garanties d'état						
Belgique						
OLO 74 0,8% 15-25 22.06	1.000.000	EUR	99,1830%	991.830,00	2,84%	2,83%
			Total	991.830,00	2,84%	2,83%
Total instruments du marché monétaire				991.830,00	2,84%	2,83%
Total valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés				34.923.695,46	100,00%	99,67%
II. Dépôts et liquidités						

Avoirs bancaires à vue			
Delen Private Bank	EUR	158.751,27	0,45%
Delen Private Bank	USD	845,08	0,00%
	Total dépôts et liquidités	159.596,35	0,46%
III. Débiteurs et créiteurs divers		15.178,97	0,04%
IV. Autres		-59.220,07	-0,17%
V. Total de l'actif net		35.039.250,71	100,00%

Répartition sectorielle

(en pourcentage du portefeuille)

Banques	5,07%
Consommation	15,11%
Pharma	3,28%
Financier	29,09%
Industrie	13,72%
Technologie	20,14%
Immobilier	10,95%
Assurance	2,64%
	100,00%

Répartition géographique

(en pourcentage du portefeuille)

Émirates arabes	1,43%
Belgique	42,89%
Canada	1,41%
Danemark	1,44%
France	10,82%
Irlande	0,97%
Italie	2,34%
Luxembourg	5,12%
Pays-Bas	10,25%
Pologne	1,22%
États-Unis	19,78%
Suède	2,33%
	100,00%

Répartition des devises

(en pourcentage du portefeuille)

DKK	1,44%
EUR	81,08%
PLN	1,22%
SEK	1,21%
USD	15,05%
	100,00%

6.2 Changement dans la composition des avoirs de Interbourse Hermes Fonds de Pension

Taux de rotation			
	Semestre 1	Semestre 2	Exercice complet
Achats	3.175.381,36	1.147.510,20	4.322.891,56
Ventes	2.767.240,11	2.290.118,81	5.057.358,92
Total 1	5.942.621,47	3.437.629,01	9.380.250,48
Souscriptions	559.865,60	564.755,74	1.124.621,34
Remboursements	1.604.226,56	2.531.367,27	4.135.593,83
Total 2	2.164.092,16	3.096.123,01	5.260.215,17
Moyenne de référence de l'actif net total	37.708.609,25	36.452.363,51	37.080.486,38
Rotation	10,02%	0,94%	11,11%

Taux de rotation corrigé	
--------------------------	--

	Semestre 1	Semestre 2	Exercice complet
Achats	3.175.381,36	1.147.510,20	4.322.891,56
Ventes	2.767.240,11	2.290.118,81	5.057.358,92
Total 1	5.942.621,47	3.437.629,01	9.380.250,48
Souscriptions	559.865,60	564.755,74	1.124.621,34
Remboursements	1.604.226,56	2.531.367,27	4.135.593,83
Total 2	2.164.092,16	3.096.123,01	5.260.215,17
Moyenne de référence de l'actif net total	37.708.609,25	36.452.363,51	37.080.486,38
Proportion entre les actifs autres que des dépôts et liquidités et l'actif net total	98,60%	99,67%	99,14%
Rotation corrigée	9,96%	0,96%	11,14%

Le tableau ci-dessus montre le volume semestriel et annuel en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume (corrigé pour la somme des souscriptions et des remboursements) avec la moyenne de l'actif net (rotation) au début et à la fin du semestre. Un chiffre proche de 0% montre que les transactions qui ont été réalisées pendant une période, l'ont été uniquement en fonction des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont engendré que partiellement ou, le cas échéant, pas du tout de transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de Dierickx, Leys & Cie Private Bank SA. ayant son siège à 2000 Anvers, Kasteelpleinstraat 44-46, qui assure le service financier.

6.3 Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation		
	Souscriptions	Remboursements	Fin de période
	Cap.	Cap.	Cap.
2022	5.069,904	10.719,581	169.176,784
2023	4.740,472	12.565,968	161.351,288
2024	4.787,121	17.478,902	148.659,507

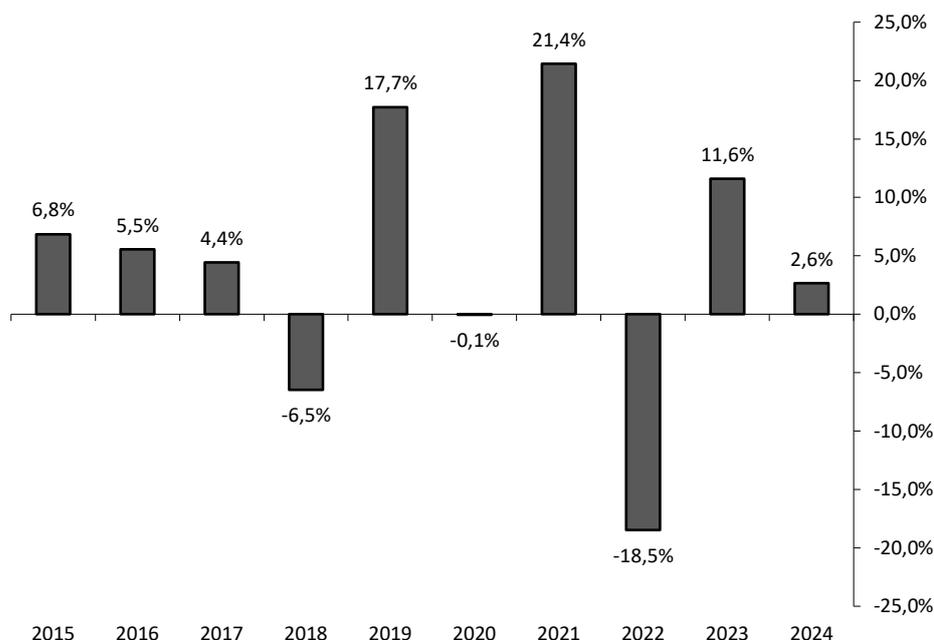
Période	Montants payés et reçus par le fonds en EUR	
	Souscriptions	Remboursements
	Cap.	Cap.
2022	1.122.340,06	2.426.928,15
2023	1.048.810,07	2.774.549,11
2024	1.124.621,34	4.135.593,83

Période	Valeur nette d'inventaire Fin de période en EUR	
	du fonds	d'une action
		Dis
2022	34.815.467,36	205,79
2023	37.050.503,91	229,63
2024	35.039.250,71	235,70

6.4 Return

Rendement actuariel	1 an 31/12/23- 31/12/24	3 ans 31/12/21- 31/12/24	5 ans 31/12/19- 31/12/24	10 ans 31/12/14- 31/12/24
Fonds	2,64%	-2,26%	2,53%	3,92%

diagramme en bâton des rendements annuels



Rendement annuel du 01/01 au 31/12 de l'année mentionnée.

Il s'agit de l'évolution de la valeur nette d'inventaire sur base annuelle et sans frais (d'inscription et de remboursement). Les rendements du passé n'offrent aucune garantie pour le futur, et ne tiennent pas comptes de fusions éventuelles.

6.5 Frais

Frais courants : 1,71%

Frais de transaction : 0,01%

Les pourcentages calculés ci-dessus se base sur les frais supportés pendant l'exercice 2024.

Les frais suivants ne sont pas repris dans les frais courants (Conformément à l'Annexe C, Section III de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif à certains organismes de placement collectif publics):

- l'intérêt sur les emprunts ;
- frais de transaction
- les paiements liés aux instruments financiers dérivés ;
- les commissions et frais qui sont directement payés par l'investisseur ;
- certains avantages tels que les soft commissions.

Explication détaillée des frais de transaction : Les frais de transaction ne font pas partie des frais courants mais sont affichés séparément. Ces frais ne comprennent que les frais de transaction explicites.

Fee-sharing :

La rémunération de la commercialisation (gestion commerciale) de 0,57% payé par Interbourse Fonds de pension à la société de gestion Capfi Delen Asset Management sera redistribuée partiellement (55/57) aux distributeurs.

6.6 Notes aux états financiers

Aucune.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

Dénomination du produit:
INTERBEURS HERMES
PENSIOENFOND

Identifiant d'entité juridique:
549300382XXTVMRE8E53

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0.00 % d'investissements durables

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

L'objectif du Compartiment n'est pas d'atteindre des résultats environnementaux ou sociaux spécifiques. Il s'agit plutôt d'encourager des pratiques durables où les risques liés à la durabilité sont pris en compte dans le processus d'investissement et où une participation active est attendue. Cette approche vise à réduire l'impact environnemental et social négatif associé à l'économie mondiale. En fixant des normes minimales et des critères d'investissement basés sur des facteurs de durabilité, le gestionnaire vise à encourager les entreprises et les émetteurs à adopter des pratiques plus durables qui conduisent à un changement environnemental et social positif. Cependant, il n'est actuellement pas possible de mesurer l'efficacité de ces normes et critères pour provoquer des changements significatifs. Le gestionnaire reconnaît que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour faire face à l'augmentation continue des changements environnementaux négatifs et que l'intégration de politiques de sélection, d'exclusion et d'engagement judicieuses fera nécessairement partie du processus d'investissement du Fonds.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les informations précontractuelles du Compartiment au titre du Règlement SFDR ne contiennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période couverte par ce rapport. Toutefois, le gestionnaire considère les informations suivantes comme importantes pour l'évaluation de la performance environnementale et sociale générale du Compartiment. Le score de risque ESG, mesuré par Sustainalytics, se situe entre la classification faible et moyenne. L'objectif du Compartiment est de limiter autant que possible les risques ESG. Pourcentage d'entreprises impliquées : 100% à l'exception des liquidités. Ce pourcentage de couverture nous donne une indication de la profondeur effective de la police.

SDG	Contribution du portefeuille en %
SDG 2 : Zero Hunger	0.06
SDG 3 : Good Health and Well-being	1.81
SDG 4 : Quality Education	0
SDG 6 : Clean Water and Sanitation	0.49
SDG 7 : Affordable and Clean Energy	2.29
SDG 9 : Industry, Innovation, and Infrastructure	0.39
SDG 10 : Reduced Inequality	0.11
SDG 11 : Sustainable Cities and Communities	5.35
SDG 12 : Responsible Consumption and Production	6.59
SDG 13 : Climate action	5.89
SDG 14 : Life Below Water	0.24
SDG 15 : Life on Land	1.16

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Les indicateurs de durabilité sont raisonnablement stables, le risque est toujours moyen (plutôt du côté bas de la fourchette). Les gestionnaires de fonds surveillent cela quotidiennement pour minimiser autant que possible les risques ESG.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Cette question ne s'applique pas dans ce cas.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Cette question ne s'applique pas dans ce cas.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette question ne s'applique pas dans ce cas.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Cette question ne s'applique pas dans ce cas.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le gestionnaire utilise la méthode ESG Risk Rating de Sustainalytics pour analyser et évaluer les sociétés dans lesquelles le Compartiment investit. Sustainalytics ESG Risk Rating utilise plus de 3 200 points de données de développement durable, y compris, le cas échéant, des données liées aux thèmes identifiés dans les principaux impacts négatifs (« PAI »). Le gestionnaire considère également le PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du Compartiment par rapport à des critères de durabilité objectivement mesurables et appliqués de manière cohérente dans toute l'Union européenne. Outre la notation de risque ESG de Sustainalytics, le PAI est principalement pris en compte pour obtenir un aperçu de la dynamique plus large de durabilité du Compartiment grâce à des observations ex post. La prise en compte du PAI le plus pertinent peut également servir de base aux décisions d'investissement (surtout si le PAI montre qu'un investissement pourrait causer des dommages importants). Nous tenons à souligner que tous les PAI ne sont pas nécessairement pertinents ou également pertinents pour tous les investissements et que la prise en compte du PAI ne constitue qu'une partie de l'évaluation plus large par le gestionnaire des facteurs de durabilité ayant un impact sur le Compartiment.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **1/1/2024 – 31/12/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SCHNEIDER ELECTRI	Industrie	4,03 %	France
EXOR NV	Financier	3,68 %	Pays-Bas
ACKERMANS & VAN H	Financier	3,25 %	Belgique
LVMH MOET HENNESS	Consommation	3,06 %	France
KBC ANCORA	Banques	3,03 %	Belgique
BREDERODE	Financier	2,93 %	Luxembourg
ASML HOLDING NV	Technologie	2,79 %	Pays-Bas
MONCLER SPA	Consommation	2,56 %	Italie
ALPHABET INC-CL C	Technologie	2,56 %	États-Unis
MICROSOFT CORP	Technologie	2,54 %	États-Unis
FERRARI NV	Industrie	2,35 %	Pays-Bas
SOFINA	Financier	2,25 %	Belgique
X-FAB SILICON FOU	Technologie	1,94 %	Belgique
GIMV NV	Financier	1,93 %	Belgique
NOVO NORDISK A/S-	Pharma	1,82 %	Danemark

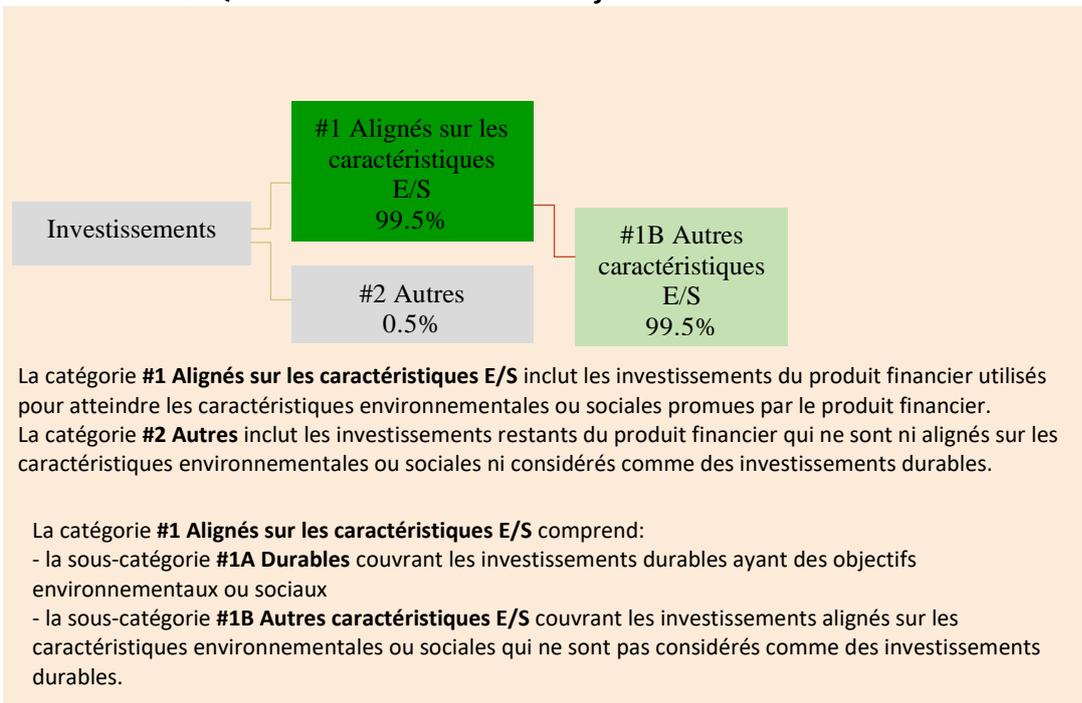


L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Tous les actifs, à l'exception des liquidités, du Compartiment ont été investis dans la catégorie "#1 alignée sur les caractéristiques ESG". Les liquidités du Compartiment sont considérées comme "#2 Autres".

● Quelle était l'allocation des actifs?



Comparaison historique des proportions d'investissement	Période précédente	Cette période
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97.6%	99.5%
#2 Autres	2.4%	0.5%
#1A Durables	0.0%	0.0%
#1B Autres caractéristiques E/S	97.6%	99.5%
Alignés sur la taxinomie		
Autres environnementaux		
Sociaux		

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

En moyenne, au cours de l'année 2024, le Compartiment investira dans les secteurs économiques suivants.

Secteurs	%
Financier	26,97 %
Technologie	22,75 %
Consommation	16,33 %
Industrie	13,64 %
Immobilier	9,91 %
Banques	4,34 %
Pharma	3,69 %
Assurance	2,38 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte; - des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans la gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

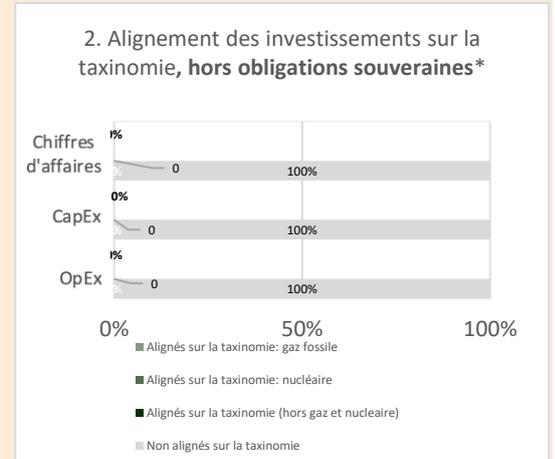
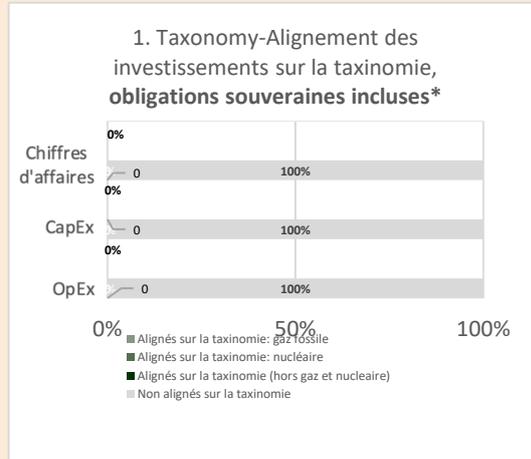
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables aux gaz fossiles comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 0.0% du total des investissements.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**
Cette question ne s'applique pas dans ce cas.
- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette question ne s'applique pas dans ce cas.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Cette question ne s'applique pas dans ce cas.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « #2 Autres » comprend également les investissements dans des sociétés non couvertes par les évaluations des risques de Sustainalytics, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire vise à investir uniquement dans des sociétés qui soit ont une influence limitée sur le climat en raison de la nature de leur activité, soit dont la direction fait des efforts suffisants pour atténuer les risques liés au climat auxquels l'entreprise est exposée, tels que les émissions des gaz à effet de serre, biodiversité et pollution de l'eau.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question ne s'applique pas dans ce cas.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Cette question ne s'applique pas dans ce cas.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Cette question ne s'applique pas dans ce cas.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Cette question ne s'applique pas dans ce cas.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Cette question ne s'applique pas dans ce cas.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.